



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 février à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric	X	BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence		IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe		FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric	X	MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles		ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy		GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric		REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	ISSANCHOU	Jean-Luc		REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDS	Christian		BOUDET	Yves	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINE	Arlette		LESEIGNEUR	Catherine	
BOURRET	DUSSAUX	Eric		COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre		DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis		OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	BOREL	Sylvie	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques		PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge		PECHERMAN	Bernard	X
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André		BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian		CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	VIEILLAME	Raymond		DAMAGGIO	Gisèle	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme		DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	BAGES	Catherine		EVARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe		ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick		SEVEGNES	Olivier	
COUTURES	MORO	Géraldine		PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain		GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel		GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique		DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice		VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	DAURE	Gilbert		PASIN	Clothilde	
ESCAZEUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	
ESPALEIS	PINCEMIN	Bernard		BERTHOMIEU	Jean-Claude	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe		GUIRBAL	Jean-Paul	
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

AR Prefecture

082-258200575-20260217-DCS20260217_03-DE
Reçu le 18/02/2026

DCS20260217_03

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	
FAJOLLES	LEGAL	Nadine		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		NEVEU	Jean-Yves	
FAUROUX	VIEILLEVIGNE	Pierre		POUJAL	Julien	
FENEYROLS	ROUX	René		MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	DUBEROS	Alain		LE THOMAS	Christine	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland		FILIPE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe		BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc		MANDERSCHIED	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal		BALAT	Benoît	
GENSAC	FABAROL	Francine		PIZZOLATO	Carole	
GIMAT	DIANA	Bernard		ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis		COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe		RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice		DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian		UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge		SUBERVILLE	Christophe	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge		NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	X
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric		PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry		SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique	X	VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent		VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis		GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise		ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		BOUCHARD	Sylvain	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc		CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno		PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain		SOULAYRÈS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	GUIGNARD	Didier		CASTEBRUNET	Florian	
LARRAZET	THAU	Didier		GIRAUDOT	Léa	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard		LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	ZULIAN	Fernand		BASSO GUICHARD	Claire	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte		VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel		COUREAU	Pierre	
LEOJAC	QUATRE	Christian		MAZILLE	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul		METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard		FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle		ESCUDE	Vanessa	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSO	Claude	
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe	X	ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David		FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves		LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian		FEUTRIER	Francis	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Francine		PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	DELVOLVE	Guillaume		GUICHARD	Baptiste	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe		LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	
MONBEQUI	MICHEL	Pascal		DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier		COLMAGRO	Jean-Jacques	
MONTAGUDET	BENOIS	Jean		BERNARD	Colette	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice		COURRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre		SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle		NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony		FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude		BOUTON	Bernard	X
MONTBARLA	BLEU	Jacques		DARNIÈRE	Dominique	
MONTBARTIER	BALADIÉ	Jean-Claude		ROGE	Jean-Louis	
MONTBETON	BEDOS	Danielle		GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALOU	Christophe		COLOS	Bertrand	
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérangère	

AR Prefecture

082-258200575-20260217-DCS20260217_03-DE
Reçu le 18/02/2026

DCS20260217_03

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry		NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier		TISSEDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian		FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard		JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc		VIREL	Delphine	
NOHIC	NIERENGARTEN	Annie		DESMOULIN	Dominique	
ORGUEIL	PUJOL	Marc		RIVERA	Antonella	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques		CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain		CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain		MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul		DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		LANIESSE	Bernard	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David		LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	VIROLLE	Alain		ARTOUS	Pierre	
PUYLAROCQUE	BELON	Daniel		MORIN	Daniel	X
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc		MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	DECAUNES	Jean-Pierre		VILLENEUVE	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc		COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent		MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé		BETAILE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène		LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques		CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe		DUSSEAU	Christian	
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier		MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	RENAULT	François		PAPADOPOULO	Alexandra	
ST-ARROUMEX	LAVERGNE	Yannick		DELLAC	Jean-Marc	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert		GUINGAL	Claude	
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René		PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck		ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno		RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves		DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre		DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge		CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane		LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul		PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X	MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien		CHARLES	Denise	
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel		LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis		CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	MEILLEURAT	Jean-Pierre		GRANDJEAN	Nicolas	
VAEILLES	CREHEN	Michel		DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre		CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	
VAZERAC	LESTRADE	Christian		BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie		TUYERES	Stéphane	
VERFEIL SUR SEYE	BAYLAC	Fernand		POUX	François	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck		GALLINA	Pierrette	
VILLEBRUMIER	BLANC	Pierre		GITOUT	Jean-Claude	
VILLEMADE	LABRUYERE	Francis		BROUSSE-BOURNET	André	

AR Prefecture

082-258200575-20260217-DCS20260217_03-DE
Reçu le 18/02/2026

DCS20260217_03

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
HERREMANS	Laurence	ASQUES	MEUNIER	François	CASTERA BOUZET
FOUCAULT	Marc	GASQUES	BRASSEUR	Francis	BOUILLAC
BEQ	Jérôme	LABASTIDE SAINT PIERRE	GAYRAL	Jacques	CORBARIEU
SALOMON	Bernard	MONTGAILLARD	LAMOURY	Pascal	POMPIGNAN
CABOS	Christian	MONTPEZAT DE QUERCY	PURCHA	François	CANALS
CREHEN	Michel	VALEILLES	DUCOS	Jean-Jacques	VERLHAC TESCOU

2^{ème} réunion :

Le quorum n'étant pas atteint lors de la séance du 12/02/2026 en raison des aléas climatiques liés au passage de la tempête Nils ayant mobilisé les communes, le Comité Syndical a été convoqué une nouvelle fois le jeudi 12 février 2026. Le Comité Syndical peut délibérer valablement le mardi 17 février 2026, à cette occasion sans condition de quorum.

Membres en exercice : 195

Membres présents : 30

Membres excusés : 159

Représentés par pouvoir : 6

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU 16 DECEMBRE 2025**

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité Syndical le procès-verbal de la séance précédente, qui s'est tenue le 16 décembre 2025 à la salle des fêtes de la commune de Beaumont-de-Lomagne.

Le procès-verbal de cette assemblée générale a été joint au dossier de réunion adressé avec la convocation dématérialisée à l'ensemble des délégués, le 05 février 2026.

DECISION

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le procès-verbal relatif à l'assemblée générale du 16 décembre 2025. Ce procès-verbal est joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Jacques GAYRAL





RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Beaumont de Lomagne, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis		PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric	X	BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence		IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric		MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	ISSANCHOU	Jean-Luc	X	REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDS	Christian	X	BOUDET	Yves	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette		LESEIGNEUR	Catherine	
BOURRET	DUSSAUX	Eric	X	COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre	X	DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	X
CANALS	PURCHA	François		BOREL	Sylvie	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André		BORTOLUSSI	Jean-Marc	X
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude		VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	VIEILLAME	Raymond	X	DAMAGGIO	Gisèle	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	BAGES	Catherine	X	EVARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe		ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick		SEVEGNES	Olivier	
COUTURES	MORO	Géraldine		PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique		DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	DAURE	Gilbert	X	PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	X
ESPAIS	PINCEMIN	Bernard		BERTHOUMIEU	Jean-Claude	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe	X	GUIRBAL	Jean-Paul	
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

AR Prefecture

082-258200575-20260217-DCS20260217_03-DE
Reçu le 18/02/2026

DELEGUÉS / DELEGUÉES

COMMUNES

TITULAIRES

SUPPLEANTS

	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	X
FAJOLLES	LEGAL	Nadine		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		NEVEU	Jean-Yves	
FAUROUX	VIEILLEVIGNE	Pierre	X	POUJAL	Julien	
FENEYROLS	ROUX	René		MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	DUBEROS	Alain		LE THOMAS	Christine	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland	X	FILIPE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc	X	MANDERSCHIED	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal	X	BALAT	Benoit	
GENSAC	FABAROL	Francine	X	PIZZOLATO	Carole	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe	X	RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude	X	MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice		DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge		SUBERVILLE	Christophe	X
LABARTHE	RESSIJAC	Serge	X	NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric		PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme	X	BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry	X	SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique	X	VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent		VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis		GARRET	Guillaume	X
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise		ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		BOUCHARD	Sylvain	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc		CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno		PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain		SOULAYRÈS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	GUIGNARD	Didier	X	CASTEBRUNET	Florian	
LARRAZET	THAU	Didier	X	GIRAUDOT	Léa	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard		LASFARGEAS	Thierry	X
LAUZERTE	ZULIAN	Fernand	X	BASSO GUICHARD	Claire	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte	X	VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel	X	COUREAU	Pierre	
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	MAZILLE	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	X
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	X
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul		METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard		FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	X
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle		ESCUDE	Vanessa	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSO	Claude	X
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe		ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David	X	FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian		FEUTRIER	Francis	X
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine		PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	DELVOLVE	Guillaume		GUICHARD	Baptiste	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe		LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	X
MONBEQUI	MICHEL	Pascal		DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier		COLMAGRO	Jean-Jacques	
MONTAGUDET	BENOIS	Jean		BERNARD	Colette	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice		COURRECH	Francis	X
MONTAIN	DELLUC	Pierre	X	SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle		NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude		BOUTON	Bernard	
MONTBARLA	BLEU	Jacques	X	DARNIÈRE	Dominique	
MONTBARTIER	BALADIÉ	Jean-Claude	X	ROGE	Jean-Louis	
MONTBETON	BEDOS	Danielle	X	GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	X
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérangère	

AR Prefecture

082-258200575-20260217-DCS
Reçu n° 18198/2026

DELEGUÉS / DELEGUÉES

TITULAIRES

SUPPLEANTS

COMMUNES	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry	X	NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier		TISSÉDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian		FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard		JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc		VIREL	Delphine	
NOHIC	NIERENGARTEN	Annie		DESMOULIN	Dominique	
ORGUEIL	PUJOL	Marc		RIVERA	Antonella	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques		CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain		CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain	X	MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		LANIESSE	Bernard	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David		LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE				VIROLLE	Alain	
PUYLAROQUE	BELON	Daniel	X	MORIN	Daniel	
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	DECAUNES	Jean-Pierre	X	VILLENEUVE	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc		COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent	X	MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé		BETAILLE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène	X	LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques	X	CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe		DUSSEAU	Christian	X
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier		MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	RENAULT	François	X	PAPADOPOULO	Alexandra	
ST-ARROUMEX	LAVERGNE	Yannick		DELLAC	Jean-Marc	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert		GUINGAL	Claude	X
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno	X	RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	X
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien		PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge	X	CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPI	POCA	Josiane	X	LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X	MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude		GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien	X	CHARLES	Denise	
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis		CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	MEILLEURAT	Jean-Pierre	X	GRANDJEAN	Nicolas	
VALEILLES	CREHEN	Michel		DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard		PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	
VAZERAC	LESTRADE	Christian	X	BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie		TUYERES	Stéphane	X
VERFEIL SUR SEYE	BAYLAC	Fernand		POUX	François	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck		GALLINA	Pierrette	X
VILLEBRUMIER	BLANC	Pierre		GITOUT	Jean-Claude	
VILLEMADE	LABRUYERE	François		BROUSSE-BOURNET	André	X

AR Prefecture

082-258200575-20260217-DCS20260217_03-DE
Reçu le 18/02/2026

Pouvoirs

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
HERREMANS	Laurence	ASQUES	MEUNIER	François	CASTERA BOUZET
GABACH	Alain	LAMOTHE CAPDEVILLE	BOLZONI	Thierry	LABOURGADE
THIERS	Jean-Christophe	MOISSAC	GAYRAL	Jacques	CORBARIEU
FEAU	Annie	MONTESQUIEU	BALADIE	Jean-Claude	MONTBARTIER
SALOMON	Bernard	MONTGAILLARD	SANCEY	Alain	CUMONT
BOUISSET	Gérard	MONTRICOUX	CAVALLI	Didier	BRUNIQUEL
AURIENTIS	Pascal	SAINT AMANS DE PELLAGAL	CREHEN	Michel	VAEILLES

Membres en exercice : 195

Membres présents : 121

Membres excusés : 67

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 7

Assistaient également à la séance :

M. Vincent ROBERTI, Préfet de Tarn-et-Garonne
M. Stéphane DE CARLI, Sous-Préfet de Tarn-et-Garonne
M. Thierry DEVILLE, Conseiller Régional
M. Jérôme BEQ, représentant M. WEILL, Président du Conseil départemental
M. Jean-Luc DEPRINCE, Conseiller Départemental et Maire de Beaumont de Lomagne,
Mme Anne IUS, Conseillère Départementale
M. Bernard PEZOUS, Président de l'AMF 82
M. Gérald AILHAS, Responsable du Service Gestion Comptable de Tarn-et-Garonne
M. Jean-Baptiste HENRY, Directeur territorial ENEDIS
M. Bernard CREUX, Directeur EDF
M. Benoît PENET, Directeur territorial GRDF
M. Christophe BRAS, interlocuteur GRDF
M. Jean-Louis COUREAU, Maire de LARRAZET
Mme Catherine COUSY, chargée de mission transition énergétique Conseil départemental
M. Jean-Philippe BOUET, Directeur de Soélia
et le personnel du SDE 82

Après avoir accueilli les membres de l'assemblée, M. Gayral, Président du SDE 82 donne la parole à M. Deprince, Maire de la commune de Beaumont-de-Lomagne qui accueille le Syndicat Départemental d'Energie pour son Assemblée Générale en ce 16 décembre 2025.

Heureux d'accueillir le SDE 82 et son assemblée, M. Deprince présente sa commune : une ville de 4000 habitants comportant beaucoup de monuments historiques tels que la halle et l'église qui datent du 13ème siècle. Il informe de la réalisation, en début d'année, de travaux à l'église qui auparavant était une cathédrale lorsque les protestants sont venus à Montauban, ces travaux se chiffrent à près de 9 millions d'euros. Beaumont-de-Lomagne compte également beaucoup d'hôtels particuliers qui sont classés, ce qui s'avère très compliqué pour la réalisation de travaux. M. Deprince souligne que l'État, au travers de la DRAC, apporte une aide précieuse pour la rénovation de tous ces bâtiments. Beaumont-de-Lomagne est également une terre de rugby, figurant dans l'élite dans les années 70-80. Ce sont aussi les courses hippiques au cœur de l'hippodrome de Beaumont, prénommé le petit Vincennes. Lors de la reprise des courses hippiques au mois d'avril, M. le Maire suggère aux membres de venir passer une journée à Beaumont-de-Lomagne et à faire un détour par le restaurant gastronomique qui est vraiment très bien.

Et puis Beaumont, c'est avant tout la capitale de l'ail blanc en France, même si d'autres communes sur le Caussadais, Montpezat cultivent l'ail, Beaumont est vraiment le terroir de l'ail blanc en France qui avait beaucoup diminué, vu les cours qui étaient à un moment donné très compliqués. Aujourd'hui, les cours sont vraiment intéressants et la jeunesse qui s'installe revient à faire de l'ail et donc c'est quand même une bonne chose, même si aujourd'hui le contexte agricole n'est pas facile. En tant qu'agriculteur retraité, M. Deprince déplore la détresse totale du monde agricole d'aujourd'hui où à ce rythme beaucoup d'exploitations sont appelées à disparaître.

Malgré ce contexte compliqué, on essaie d'avancer à Beaumont-de-Lomagne. Il est bien conscient que la difficulté est la même pour toutes les communes, aussi espère-t-il que les années à venir seront meilleures.

M. Deprince souligne ensuite les efforts du SDE et de son Président qui fait le maximum pour que tout se passe bien. Il glisse que quelques travaux seraient à réaliser en Lomagne, tels que des lignes à enterrer. Il suggère des investissements en vue de la multiplication des tempêtes nuisibles aux poteaux.

Au terme de son discours, M. le Maire souhaite une bonne assemblée aux membres, bonne chance aux candidats des élections à venir et de belles fêtes à tous.

M. le Président du SDE 82 remercie M. le Maire, lui indiquant qu'il prend bonne note de la suggestion de travaux concernant la dissimulation des lignes électriques. Il souligne les efforts du SDE et précise que les travaux sur la HTA sont également réalisés par Enedis.

M. le Président remercie ensuite Monsieur le Préfet et Monsieur le Sous-Préfet dont la présence est un honneur.

Il salue également la présence de M. Beq qui représente le Conseil départemental, Mme Lus en sa qualité de conseillère départementale, Monsieur Pezous, Président de l'Association des Maires, M. Ailhas, Trésorier Payeur Départemental, M. Henry, Directeur Territorial Enedis, M. Penet, Directeur Territorial GRDF, M. Creux, Directeur Développement Territorial EDF en Tarn et Garonne, M. Bras, Conseiller Collectivités Territoriales GRDF ainsi que l'ensemble des maires et délégués dont il souligne le rôle important et bien évidemment toute l'équipe du syndicat qui a contribué à la préparation de cette réunion.

M. le Président indique qu'un certain nombre de personnalités sont excusées : les sénateurs, MM Lévi et Bonhomme, les députés : Mme Hamelet et M. Carbonnel, les conseillers régionaux : Mme Castro, Mme Delrieu, Mme Gayet, Mme Laveron, M. Garrigues, M. Portolès, M. Tissot, Directeur d'Orange, Mme Laymajoux, directrice générale adjointe au Conseil Départemental, de même que Mme Villalta, chargée de relations territoriales ENEDIS en Tarn-et-Garonne.

S'adressant à M. le Préfet, M. le Président rappelle l'importance de relations professionnelles étroites et constructives entretenues avec l'Etat. Il fait référence à la conférence loi Nome qui est tenue tous les ans et qui permet de faire le point sur les travaux mais également de donner des indicateurs sur la qualité du service public d'électricité, puisque tous les ans nous réalisons des enquêtes d'expertise auprès d'Enedis.

Les montants de travaux investis par Enedis et le Syndicat permettent une amélioration concrète de la situation où la qualité est au rendez-vous. A tel point que le taux de clients mal alimentés sur le département est de 0,5%, bien inférieur à la limite de 5% qui est la limite critique. Pour autant, on ne doit pas baisser les bras car l'accroissement constant de la population dans le département nous invite toujours à réaliser des travaux de dissimulation. Voilà pour ce qu'il en est de la partie contrôle de concession et puis travaux respectifs.

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée la signature avec M. le Préfet et Mme la Directrice régionale de l'ADEME, du Contrat Chaleur Renouvelable Territorial, qui a permis de réaliser beaucoup de projets sur le département : 12 projets biomasses, 12 projets en géothermie, 5 projets en solaire thermique et 2 projets en chaleur fatale. Ce contrat démontre le dynamisme du département dans ce domaine, tant au regard des communes, qu'au regard des entreprises ou même des associations qui en profitent.

Le Président évoque également le conventionnement avec la préfecture sur le Fonds vert ; il fait part de son regret quant à la réduction de celui-ci malgré la volonté qu'on avait manifesté conjointement de booster le département. La nouvelle loi des finances pourrait encore permettre de débloquer des crédits.

M. le Président termine sur ce point pour souligner la qualité des relations avec les services de l'État.

Pour commencer cette réunion, M. le Président rappelle aux membres qu'un projet de motion a été déposé sur leurs sièges.

Ce projet de motion touche aux perspectives, aux pistes de réflexion, visant à passer le département comme chef de file sur le domaine des réseaux et de l'énergie. Cette motion serait un premier point à aborder en délibération, mais pour autant, ce sujet ne figurant pas dans l'ordre du jour qui a été envoyé, M. le Président rappelle qu'il ne peut pas soumettre cette motion, initialement pas inscrite à l'ordre du jour. Aussi, il est de coutume dans les collectivités territoriales de demander leur accord aux membres du Comité Syndical et leur propose un vote.

S'agissant d'un vote électronique, les délégués votants sont invités à voter pour tester le fonctionnement de leur boîtier électronique pour le vote des délibérations. Tous les boîtiers fonctionnent et par ailleurs le quorum est atteint.

♦ DELIBERATION : Demande d'approbation du vote d'une délibération sur table

A l'issue du test des boîtiers, M. le Président invite alors les membres à voter afin que cette motion concernant la compétence des syndicats sur le domaine de l'énergie puisse être inscrite à l'ordre du jour.

A l'issue du vote, les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité l'inscription à l'ordre du jour du vote de la motion concernant la compétence des syndicats sur le domaine de l'énergie.

Avant d'aborder les délibérations, M. le Président présente les informations.

I - INFORMATIONS**♦ Groupeement d'achat coordonné par le SDET : Rappel, auprès des membres, de la procédure de rattachement avant bascule au 01/01/2026**

La première information concerne le groupement d'achat coordonné par le SDET.

Cette information est présentée par M. Delachoux qui salue tout d'abord l'ensemble des membres qu'il remercie de leur présence.

Cette information vise à rappeler que nous allons entrer très prochainement dans le groupement coordonné du SDET, c'est-à-dire le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn, dans le cadre du regroupement d'achat pour l'énergie électrique. M. Delachoux rappelle que nous sommes dans ce groupement depuis longtemps dans le cadre du gaz. Les membres sont interpellés par rapport aux nouveaux PDL qui ont été mis en place, ainsi qu'aux quelques points qui n'ont pas été encore mis dans les listings. Il est donc important de prendre en compte cette information. M. Delachoux donne ensuite la parole à Mme la Directrice du SDE 82 qui va expliquer les démarches nécessaires pour répondre à cette attente.

Après avoir salué l'ensemble des membres, Mme la Directrice va préciser la procédure permettant de sécuriser le rattachement des points de livraison, ce impérativement avant le 31 décembre. Elle rappelle aux membres qu'ils ont régulièrement été invités à participer à des visios au cours desquelles la procédure leur a été expliquée. Les fournisseurs d'énergie sont également venus vers les communes pour les accompagner, ou les communes les ont contactés. Les plateformes indiquaient une date limite en fonction du fournisseur d'énergie, et une date pour inscrire les points de livraison. Parfois, il y a eu des erreurs, parfois des oublis ou des nouveaux points de livraison qui ont été créés. Il est donc très important pour chaque commune de vérifier l'exhaustivité des informations communiquées dans le cadre de cette bascule vers le SDET en fonction des lots. Les lots sont répartis en fonction de segments d'électricité ainsi que de l'usage. Donc, par exemple, ça peut être un usage sur les bâtiments ou un usage sur l'éclairage public, mais également en fonction de la nature de l'énergie, électricité ou gaz.

Les lots sont détaillés comme suit : lot 1 - Engie, lot 2 - EDF, lot 3 - Total Énergies, lot 4 - Engie ou lot 7 - Total Énergies. En fonction des fournisseurs, la procédure n'est pas la même.

La procédure de rattrapage, jusqu'au 31 décembre, est la suivante pour Engie : à partir du 15 décembre 2025, on peut inscrire les PDL sur l'espace client. Pour EDF et Total Énergies, c'est à transmettre en doublon auprès du fournisseur entrant, il y a donc là des espaces de connexion où l'on peut signaler les points de livraison qu'il s'agit de rattacher de manière supplémentaire.

Mme la Directrice invite à la vigilance afin d'éviter des coupures à partir du 1er janvier 2026, si ces points de livraison ne sont pas inscrits. D'où l'importance de cette information de rappel. De même, il est très important de vraiment veiller à l'exhaustivité des points de livraison. Il est également important d'être vigilant dans la détermination des besoins en terme de puissance lors des rattachements, car ils impactent grandement le calcul de la flexibilité. Donc, par exemple, si après étude, il ressort un besoin de 18 kVA, il n'est pas nécessaire d'être prudent et de demander 36 kVA car cela impacte la flexibilité. Il est donc judicieux de faire au mieux afin d'estimer ses besoins en puissance. Mme la Directrice précise qu'elle conçoit que l'exercice n'est pas facile, sauf que l'on est dans un système d'achat nouveau, en tout cas libéralisé. Et c'est pour cela qu'il est indispensable de repréciser les échéances et les obligations que nous avons de pouvoir bénéficier d'une desserte d'énergie conforme aux attentes des exigences des fournisseurs.

M. le Président rappelle que le Comité Syndical lui a délégué, lors du vote du budget, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres. Cela concerne les décisions modificatives 3 et 4 pour l'exercice de 2025. Il s'agit de mouvements liés aux programmes finalement dont il faut alimenter les crédits. Les montants des dépenses en plus et en moins sont affichés, suivant les programmes concernés. M. le Président invite donc les membres du Comité Syndical à prendre acte de ces virements de crédit qui emportent bien sûr les décisions budgétaires modificatives, donc 3 et 4 sur 2025. Il s'agit d'une information.

II - DELIBERATIONS

♦ Approbation du procès-verbal du comité syndical du 25 septembre 2025

Après les informations, M. le Président embraye ensuite sur les délibérations à l'ordre du jour avec tout d'abord l'approbation du procès-verbal du dernier Comité Syndical du 25 septembre 2025, dont les membres ont été destinataires.

A l'issue du vote, le Comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal du 25 septembre 2025.

♦ Motion concernant l'acte de décentralisation – Compétence AODE/Département

M. le Président rappelle que ce sujet porte sur le vote sur table autorisé par les membres en début de séance. Il souhaite tout d'abord contextualiser les raisons de ce vote, de cette proposition de motion en se référant à la note qui résulte de la Fédération, où jeudi dernier s'est tenue une assemblée générale de tous les présidents. Il précise qu'au préalable, s'est également tenue une assemblée générale des présidents de l'entente des 13 départements d'Occitanie à Perpignan au cours de laquelle le sujet de cette motion a été évoqué et qui a donné lieu à un vote unanime.

Le 13 novembre dernier, aux Assises des départements de France à Albi, le Président du Sénat, M. Larcher, a évoqué certaines pistes de réflexion pour les départements, citant notamment la reprise des syndicats d'énergie. Interrogée pratiquement au même moment au Sénat, Mme Françoise Gatel, Ministre de l'aménagement du territoire et décentralisation, a reconnu l'existence d'une piste de réflexion.

On n'est pas sur une décision dans le cadre du nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier Ministre, sur la décentralisation et les compétences, il faut que nous sachions qui fait quoi. Il y aura des adaptations, mais il faut de la cohérence. « Certaines régions qui sont compétentes en matière d'économie souhaitent avoir plus de compétences en matière d'emploi et d'orientation, et cela semble cohérent. Certains départements souhaitent avoir une compétence sur les réseaux, nous leur avons donné en matière d'eau et d'assainissement, et parfois en matière d'énergie ou en matière de routes ». En tout cas, pour la Fédération, qui regroupe l'ensemble des grands syndicats d'énergie en métropole et dans les territoires ultramarins, le fait que ces syndicats sont aujourd'hui, pour la très grande majorité d'entre eux, de taille départementale, ne constitue pas un argument suffisant et surtout pertinent pour inciter au transfert de leurs compétences en matière d'énergie, aux départements.

Une telle évolution irait directement à contresens du nouvel acte de décentralisation voulu par le Premier Ministre, qui a adressé à cette fin une circulaire au Préfet le 28 octobre dernier, dans laquelle il rappelle que chaque service public doit être incarné par une autorité identifiée, ce qui est le cas pour le syndicat, et une autorité disposant des moyens pour son action et responsable des résultats obtenus, ce qui est également le cas. Trois arguments peuvent donc être avancés pour démontrer l'impasse que constituerait la mise en œuvre d'une telle proposition.

Le premier argument que nous avons évoqué à l'assemblée générale de la Fédération, si deux départements exercent actuellement la compétence autorité organisatrice de distribution d'électricité, c'est uniquement dans le cadre d'un dispositif dérogatoire qui ne constitue en réalité qu'un lointain héritage du passé. Ça date des années 30, c'était le département de la Sarthe notamment.

Le deuxième argument : Si la compétence d'autorité organisatrice des réseaux de distribution d'électricité est transférée au département, ce transfert risque d'entraîner une réduction des investissements sur la partie rurale de ces réseaux, ou bien une forte augmentation de la facture des consommateurs via le TURPE afin de maintenir un niveau d'investissement suffisant à la hauteur des besoins eux-mêmes, et en une nette progression au vu des enjeux existants. Comme cela a été évoqué lors de la réunion de la FNCCR, les départements ont déjà suffisamment de problèmes avec le social ou avec les routes. Il ne faut donc peut-être pas s'engager dans quelque chose qui compliquerait encore plus la tâche.

Le troisième argument : les grands syndicats d'énergie jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre de la transition énergétique pour le compte de leurs membres. Leur absence de certains territoires se traduit généralement par un retard par rapport aux objectifs fixés dans ce domaine.

Indiscutablement, une telle proposition n'irait donc pas dans le sens de l'objectif de clarification et de simplification souhaité par le Premier Ministre.

M. le Président estime que les points évoqués suffisent à démontrer que dans un contexte où les tarifs de l'énergie posent problème, on est obligé d'être dans des groupements d'achat. Ces tarifs d'énergie ont posé des problèmes à l'économie nationale, non seulement au niveau des entreprises, des communes, mais aussi des particuliers. On considère donc qu'il ne faudrait pas aggraver la situation en faisant des confusions de compétences qui pourraient finalement porter préjudice à l'aménagement du territoire, surtout dans la mesure où les syndicats (dont l'existence remonte aux années 30) ont fait la preuve de leur efficacité et de leur adaptation aux obligations, aux impératifs et aux thématiques, à savoir par exemple récemment la transition énergétique pour laquelle nous développons aussi des politiques en faveur des communes en terme de sobriété énergétique dans l'éclairage public, dans les contrats chaleur renouvelable territoriale De plus, il est à considérer sur le plan national que les syndicats ont su se doter de structures techniques expertes, puisque c'est vraiment un métier. La preuve en est que les communes s'adressent au Syndicat par rapport à l'expertise qui a été acquise, pour pouvoir justement répondre à leurs besoins sur leur domaine de l'énergie. M. le Président essaie d'être succinct, bien que l'on pourrait dire beaucoup plus, mais les actions du Syndicat d'Energie sont connues.

Par rapport à cette présentation, à cette contextualisation, M. le Président invite les membres à s'exprimer avant de passer au vote de la motion dont il propose une lecture du texte.

Au terme de sa lecture, M. le Président invite les membres à intervenir, il précise avoir saisi les sénateurs sur ce sujet pour lequel M. Lévi lui a adressé une réponse par courrier.

M. Delachoux, 1^{er} Vice-Président du SDE 82 sollicite la parole. Après la lecture de cette motion, il souhaite faire part aux membres de l'importance de cette situation. Il évoque son expérience, élu local depuis 1989, il a dans un premier temps été élu délégué au SDE puis dans un deuxième temps, élu maire, il a assisté à toutes les réunions du Comité Syndical. Aujourd'hui, depuis six ans maintenant, il fait partie du bureau directeur du Syndicat. Son expérience lui permet de dire l'importance que revêt la présence du Syndicat sur les capacités dans nos territoires de développer les énergies et plus particulièrement une politique d'accompagnement dans la qualité du développement des réseaux d'énergie sur nos territoires. Ce qui se passe aujourd'hui paraît assez contradictoire par rapport à cet objectif, justement, le fait qu'on a le Syndicat ce que les uns et les autres peuvent constater. Heureusement pour nous et pour nos finances locales, que le Syndicat est présent et accompagne les communes dans leurs projets qui sont concrets et qui sont efficaces en matière de développement énergétique, et notamment en matière de qualité de réseau. Il précise qu'il ne discute pas des capacités du département, et il n'est pas question de faire son procès aujourd'hui, il se demande simplement pourquoi se séparer d'une structure qui répond complètement de façon efficace sur le plan technique et sur le plan financier au déploiement des activités énergétiques de nos territoires. Cela semble contradictoire, considérant que le Syndicat a la compétence et est propriétaire des réseaux électriques.

M. Delachoux estime qu'il nous appartient de confier la gestion de ces réseaux à des structures qui correspondent complètement à cette attente. Aussi après approbation de cette motion par les membres du Comité Syndical, il propose que les collectivités se prononcent également sur cette situation, cela pourrait se concrétiser par le biais d'une délibération que chaque commune aurait la possibilité de prendre pour justement essayer de démontrer la volonté qu'est la nôtre de faire en sorte que sur nos territoires, les réseaux d'électricité, les développements énergétiques tels que nous sommes capables de les porter au niveau du Syndicat restent la propriété de ce Syndicat, compte tenu de son efficacité technique et de son efficacité économique pour les collectivités locales.

M. Delachoux souligne que l'on est tous conscients que si le Syndicat n'était pas présent dans nos collectivités, nous ne serions pas en mesure de réaliser certains travaux, notamment, comme le soulignait M. le Maire de Beaumont-de-Lomagne, d'avoir la possibilité de faire des enfouissements de réseaux qui, pour une grosse partie, sont à la charge du Syndicat sur le plan financier et que les collectivités ne seraient pas en capacité d'absorber.

M. Delachoux réitère sa suggestion auprès des conseils municipaux de prendre une délibération afin que chacun puisse appuyer cette motion de façon nominative.

M. le Président remercie M. Delachoux pour son intervention, puis il donne la parole à M. Pezous, Président de l'Association des Maires. Après avoir salué les membres de l'assemblée, M. Pezous précise que ce sujet n'a pas échappé à l'Association des Maires dont le dernier congrès se déroulait effectivement sur un thème liberté, liberté pour les communes. Cette liberté pour les communes passe par une demande forte de décentralisation, une réflexion a donc été menée sur ces propositions qui avaient été étudiées ou proposées au département. On s'est demandé où est la cohérence et où sont les tensions ? Aujourd'hui, effectivement, il va de soi que les syndicats départementaux d'énergie, qui regroupent les communes sont les autorités organisatrices de la distribution d'électricité et parfois de gaz. Elles gèrent les concessions avec Enedis, ce qui est le cas aussi dans d'autres départements, c'est avec des entreprises locales de distribution. Les syndicats sont les interlocuteurs techniques pour l'éclairage public, les réseaux et la transition énergétique. La proposition du ministre Lecornu, c'est donner au département un rôle de chef de file, c'est à dire une responsabilité politique stratégique sur ces réseaux. Cela s'inscrit dans sa logique de clarification des compétences, c'est à dire qui fait quoi afin d'éviter la dispersion entre les communes, syndicats, départements et régions. En revanche, quand on s'est vraiment posé la question du problème de cette cohérence, on a cherché à savoir pourquoi. Aujourd'hui, les départements n'ont pas l'ingénierie technique ? ni l'expérience opérationnelle que les SDE ont accumulées depuis des décennies. Le SDE est déjà reconnu par la FNCCR comme le véritable chef de file technique, positionner un département au-dessus serait créer une superposition, un niveau politique départemental et un niveau technique, avec un risque de doublon ou de perte d'efficacité. On a essayé aussi de voir quels étaient les enjeux derrière cette annonce et les enjeux d'une part politique. Le président du département réclame un rôle plus fort dans la transition énergétique, afin de ne pas être marginalisé par rapport aux régions technique, et les syndicats veulent garder leur position car ils sont les seuls à maîtriser les réseaux au quotidien. Quand on parle donc de cohérence recherchée, l'Etat veut un interlocuteur unique par département. Or, la réalité est que les SDE sont déjà ce relais. Quand on parle de centralisation, ça ne fait pas partie de ceux que l'on souhaite voir modifiés à la marge, sans rien changer, puisque c'est presque le rôle aujourd'hui. Notre conclusion, est de dire que la cohérence est fragile. Les départements ont une légitimité politique, mais les syndicats ont la compétence technique. La réforme devra donc arbitrer entre ces 2 légitimités afin d'éviter une usine à gaz institutionnelle. Le statu quo est bien ce que l'on prône aujourd'hui.

M. le Président remercie M. Pezous pour son intervention. Il ajoute que des vice-présidents de conseils départementaux qui sont à la fédération considèrent avoir d'autres soucis pour l'instant que d'investiguer des domaines dans lesquels ils ne disposent pas d'une expertise. Il demande s'il y a d'autres interventions.

M. Ducos sollicite la parole, il souhaite revenir sur la notion de cohérence dans l'exposé de M. Pezous. Il souligne que parmi tous les défis auxquels notre pays fait face, il y en a 2 particuliers d'ordre budgétaire et financier. C'est d'abord le très haut niveau des impôts que nous avons, puis c'est le niveau historiquement très élevé de la dette publique en France. Quand on parle de dette publique, on parle de la dette de l'État, mais également des collectivités territoriales, et puis des établissements publics, sachant que les SDE sont des établissements publics.

Il précise que s'il fait référence à ces deux sujets, c'est parce que nous gérons tous ici ensemble un établissement public qui, comme les autres syndicats départementaux d'énergie a fait ses preuves, et continue à faire ses preuves dans l'exercice de ses missions de service public, notamment bien sûr en matière d'investissement sur le réseau et maintenance de l'éclairage public. Pour résumer, dans quelles conditions nous exerçons nos missions ? Il y a 2 points majeurs à retenir : le premier qui a souvent été mentionné, notamment par notre Président, est que nous n'avons pas de fiscalité propre, ça veut dire que nous n'avons pas ce levier qu'est le recours à l'impôt, levier quand même bien pratique lorsqu'on a des problèmes ou des besoins d'ordre financier. Alors certes, c'est une fragilité, mais le deuxième point, c'est que le fait de ne pouvoir recourir à l'impôt nous oblige à une certaine rigueur de gestion. Et quand on parle de recourir à l'impôt, il va de soi que l'expérience montre que c'est plutôt recourir à des augmentations qu'à des baisses d'impôts.

AR Prefecture

082-258200575-20260217-DCS20260217_03-DE
année 2017-2020
Recu le 18/02/2018

On a une rigueur de gestion, mais cette rigueur de gestion participe au fait qu'on arrive à dégager chaque année 100 millions pour le SDE 82 un autofinancement de l'ordre de 4 à 5 000 000 d'euros. M. Ducos ajoute que la politique du SDE depuis longtemps maintenant, est qu'on affecte la quasi-totalité de cet autofinancement au bouclage financier des besoins d'investissement sur le réseau. C'est bien la raison pour laquelle, il n'y a pas au SDE de réserve cachée ou de trésor de guerre. En effet, chaque sou est important. On affecte tout cet autofinancement aux investissements et une des premières bonnes conséquences est que nous n'avons pas d'endettement. Dans les 3500 milliards d'euros de dette aujourd'hui de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics, il n'y a pas un seul euro qui soit le fait du SDE 82. En conclusion, cela veut dire que l'on fait avancer ici, comme dans d'autres départements bien sûr, un établissement public qui assure sa mission de service public et qui pour cela ne participe pas à l'augmentation des impôts ni à l'augmentation de la dette publique en France. M. Ducos précise qu'il lui semble opportun ou tout au moins utile que nos dirigeants s'attachent à consacrer leur temps et leur énergie à des sujets qui marchent un peu moins bien.

La parole est ensuite donnée à M. Ibres, 2^{ème} Vice-Président du SDE 82. Il souhaite rappeler que le Syndicat d'Énergie de Tarn-et-Garonne a tenu à ce que les élus soient directement concernés par les décisions qui sont prises, notamment en matière de développement de l'éclairage public. Nous avons été à l'origine d'aides très substantielles auprès des communes et nombre d'entre elles pourront encore en bénéficier. De même, le dispositif d'accompagnement en matière d'économie d'énergie permet des aides précieuses de la part du SDE. Pour pouvoir quelque part mettre en place ces dispositifs, également concernant l'investissement et concernant l'entretien de l'éclairage public, il y a un nouveau dispositif qui vient vraiment en aide aux communes pour pouvoir quelque part les accompagner dans ces domaines qui sont faciles. Il rappelle la constitution d'une société d'économie mixte qui peut également apporter une aide en terme de photovoltaïque. Il lui semble essentiel de vraiment considérer les conditions particulières de notre territoire qui connaît des enjeux de développement importants et pour qui le syndicat d'énergie a un rôle considérable à jouer, il reste encore de la suppression de lignes aériennes, mais il y a aussi ce qui est devant nous, dont parmi les enjeux qui nous concernent ce qu'on appelle la suppression du neutre commun, et où on a vraiment un rôle important à jouer auprès des communes. Quant à ces modifications qui pourraient être portées, M. Ibres craint tout simplement que, pour utiliser un lieu commun, « on essaie de déshabiller Pierre pour habiller Paul ».

C'est ensuite à M. le Maire de Labourgade de solliciter la parole, il se demande pourquoi vouloir casser un système qui fonctionne bien jusqu'à présent ? C'est un peu le principe de la France, une tendance à chercher à modifier quelque chose. Il fait également part de sa crainte que l'argent que nous payons tous à travers nos taxes, qui permet de modifier, d'améliorer nos réseaux électriques, n'aille au département dont la situation financière est plus difficile et n'aille à autre chose qu'à l'électricité.

M. Philippe Gomez, délégué de la commune d'Esparsac se demande si ce constat qui est favorable au SDE 82 est généralisable au niveau national ? M. le Président répond qu'effectivement tous les syndicats sont à peu près tous dans cette disposition. Ils ont des stratégies différentes M. le Préfet rappelle qu'ils n'ont pas tous nécessairement le périmètre départemental mais ils sont tous plutôt excédentaires ou en tout cas à l'équilibre financier.

M. Deprince souhaite répondre à Hugues Samain, Maire de Labourgade. Il tient à préciser que le département n'est pas en grande difficulté, le département est prudent et fait attention à ses finances. Bien qu'il reconnaisse qu'il y a effectivement plus de 30 départements en grande difficulté en France, ce n'est pas le cas en Tarn-et-Garonne.

M. Beq, Maire de Labastide Saint-Pierre et représentant du Conseil Départemental, sollicite la parole. Si quelques départements n'ont pas des syndicats départementaux qui ont le périmètre du département et si la grande majorité d'entre eux, c'est le cas que le périmètre du département est bien la limite administrative du département, on ne cale pas une politique générale sur des cas particuliers. Ensuite, en ce qui concerne donc notre gouvernement, lui comme les précédents, M. Beq y voit une raison financière, comme l'indiquait précédemment M. Ducos, il n'y a pas de fiscalité propre au SDE. C'est exactement la même chose pour le département. Depuis 2017, la taxe foncière n'est plus perçue par le département, qui vit avec ce qu'on veut bien lui donner. Il y a aussi les DMTO qui est une fraction de TVA dont M. Beq précise qu'il ne connaît pas le calcul certainement très savant. Il y a aussi une part des DMTO, les droits de mutation à titre onéreux.

Il voit dans la démarche de l'Etat une raison budgétaire, parce que selon lui quand on commence à s'occuper de quelque chose qui marche bien, c'est pour ne pas regarder ce qui marche moins bien, voire qui ne marche pas. L'Etat met sur le dos des départements une quantité de dépenses qui, initialement devaient être financées à l'euro près, notamment dans les dépenses liées au social, mais qui ne sont finalement absolument pas financées à l'euro près. Et tous les deltas, c'est nous, les Tarn-et-Garonnais, qui devons combler entre nos dépenses obligatoires que nous devons assumer et ce que nous donne l'Etat. Il souligne combien le montant de la dette du pays est catastrophique, il estime que quand on veut avancer, il faut avoir la culture du compromis. Il réitère son approbation de cette motion, le SDE fonctionne bien effectivement, et contrairement à l'eau, la qualité du réseau est la même sur tout le département. Il estime qu'il y a d'autres choses à faire avant de s'occuper du SDE. Avant de s'occuper de ce qui marche bien, l'Etat devrait commencer à s'occuper de ce qui ne marche pas et il considère qu'il y a plusieurs sujets concernés.

M. le Président précise que son propos n'est pas de faire la critique de l'Etat à cette assemblée, son propos est d'échanger sur les prérogatives du syndicat.

M. Delachoux souhaite apporter un petit complément pour porter l'inquiétude des communes. Par rapport à cette situation, il souhaite rebondir par rapport à ce que disait M. le Maire de Beaumont-de-Lomagne. Effectivement, le département a beaucoup de compétences et a de plus en plus de difficultés à les assumer compte tenu de la suppression de ressources. La dotation énergétique qui est confiée au département, qui est de l'ordre de presque 2M € actuellement, nous avons un retour de 300 000 €, ça veut donc dire qu'aujourd'hui transférer les finances du SDE dans l'escarcelle des finances du département peut nous laisser craindre que malheureusement, compte tenu de toutes les compétences qui sont les vôtres et notamment à travers le désengagement de l'Etat, et ça a été très bien dit, et en plus particulièrement sur le plan social, à savoir que ce qu'on vous avait garanti à l'euro près aujourd'hui est peau de chagrin, il risque donc de se passer exactement la même chose au niveau énergétique. La crainte est donc légitime de faire que s'il y avait ce transfert, l'économie absorbée par le département ne serait pas forcément aujourd'hui, comme elle l'est à travers le SDE, de façon efficace, consacrée au développement des énergies et des réseaux sur notre territoire.

Avant de passer au vote de la motion, M. le Président propose à M. le Préfet d'intervenir. Celui-ci remercie tout d'abord le Président pour son invitation à cette assemblée. Il estime important qu'il y ait cet échange et qu'on puisse entendre ce qui se dit. Il souhaite reposer le sujet car il estime que l'on ne peut pas dire tout et son contraire. Sur les impôts et sur la dette de l'Etat, vous reprenez le rapport de cette année de l'OFCE qui est réalisé par des économistes donc qui sont neutres. La dette de l'Etat ne s'explique pas par des dépenses mais elle s'explique par des baisses de recettes. C'est à dire qu'on a supprimé la redevance audiovisuelle, on a supprimé la taxe d'habitation, on a réduit l'impôt sur les sociétés qui est passé de 45,6% à 39%. Les cotisations sociales également. Il y a donc une baisse de recettes en espérant que cette baisse de recettes relance l'économie et que l'économie repartant, ça générerait des recettes qui compenseraient cette baisse. Ce qui s'est passé, c'est que l'économie a été impactée puisque la baisse des recettes a commencé en 2017 par le COVID où il a fallu faire des dépenses contracycliques pour sauver nos entreprises, et donc les 3 milliards de dettes s'expliquent en fait par une pente négative des recettes et par une pente à 0 % des dépenses de fonctionnement. Il ne s'agit donc pas de surdépenses mais d'une baisse des recettes qui n'est pas compensée par une relance économique. La deuxième chose, c'est qu'on est dans un climat d'incertitude depuis plusieurs années, entre la guerre en Ukraine, la crise énergétique, la crise des matières, l'incertitude fait qu'aujourd'hui les entreprises attendent, n'investissent pas parce qu'elles ne savent pas de quoi sera fait l'avenir. Les ménages ne consomment pas. On a un taux d'épargne des Français qui est le plus haut depuis la Seconde Guerre mondiale. On a 19 000 milliards d'argent sur les comptes en banque qui ne sont pas utilisés parce que le Français est inquiet, ne sachant pas de quoi sera fait l'avenir il met de côté et en attendant, il ne consomme plus ou consomme moins et donc ça impacte l'économie. La dette de l'Etat ne s'explique donc pas par des dépenses non considérées, mais au contraire parce qu'on est dans une situation économique qui fait que les recettes ne rentrent plus autant qu'avant. M. le Préfet poursuit, la deuxième chose, c'est sur la motion mise au vote. A ce sujet, il remercie l'intervention de M. Pezous, Président de l'AMF, qui selon lui a vraiment bien posé le débat, de façon très structurée.

AR Prefecture

082-258200575-20260217-DCS20260217_03-DE
Recueil de décisions / 0201

M. le Préfet indique que l'on est sur une proposition. Il n'y a aucune décision aujourd'hui, car pour qu'il y ait une loi, il faut qu'une loi soit votée, or dans le contexte actuel il n'est pas sûr qu'une loi soit votée à court terme. Il s'agit d'une proposition visant à simplifier et clarifier les compétences. Il est vrai qu'il y a plusieurs acteurs, que ce soit l'État d'un côté, et plusieurs collectivités de l'autre. Or, quand on a plusieurs collectivités sur un même sujet, il peut y avoir confusion des rôles. Ce qui a été proposé par certains conseils départementaux ailleurs en France, n'est pas sorti du chapeau parce que tous n'ont pas la chance d'être dans la même situation structurelle du Tarn-et- Garonne qui dispose d'un syndicat départemental d'énergie. Ce n'est pas le cas partout. Il y a des syndicats infra-départementaux, des syndicats territoriaux qui ne sont pas forcément coordonnés sur un même territoire avec des politiques différentes, avec des coûts d'investissement qui ne sont pas les mêmes, certains ont considéré que c'était compliqué d'avoir plusieurs opérateurs sur un même département, et ont considéré qu'il faudrait départementaliser cela, et si les syndicats ne fusionnent pas pour faire un syndicat départemental, alors le conseil départemental serait prêt à reprendre. Ce n'est qu'une idée, si comme le dit M. Pezous, la majorité est contre cela n'existera pas en fait. M. le Préfet considère donc qu'il est important de voter cette motion et qu'il est important que l'Association des Maires de France dans chaque département fasse effectivement remonter son avis pour que justement on ne casse pas ce qui fonctionne comme c'est le cas ici, et que l'on essaie de faire en sorte que ce qui ne fonctionne pas puisse être amélioré comme dans d'autres départements. Cette motion est intéressante sur son dernier paragraphe, puisque vous incitez à ce que pour le gaz, on n'a pas la même structuration départementale, et que l'on puisse s'orienter vers ce syndicat départemental du gaz. A ce stade, une nouvelle loi de décentralisation, il y a un projet. Il faut déjà qu'on vote le projet de loi de finances avant de voter un autre projet de loi, et que le débat des parlementaires, mais vous lirez le courrier de Monsieur Pierre-Antoine Lévi, c'est que les parlementaires feront la loi, et donc s'il n'y a pas de majorité pour la loi, cette disposition n'existera pas. M. le Préfet souligne l'importance aussi dans un climat tendu où les gens s'opposent, de mettre un peu de clarification et de rationalité. Pour reprendre les termes de M. Delachoux, et du maire de Labastide Saint Pierre, quand il y a un transfert de charges d'une commune vers l'intercommunalité, on fait un bilan sur les 3 ou 5 dernières années, on évalue les charges, on transfère les recettes correspondantes, mais après ça évolue à l'euro près, c'est vrai l'année où on a transféré et 10 ans après, effectivement, il n'y a plus la compensation parce que l'attribution de compensation a été calculée à un certain moment. C'est un peu pareil pour le social, pour l'État. Il y a d'ailleurs des réflexions pour que l'État reprenne une partie du social, au niveau de l'État il y a des départements qui ont fait l'expérimentation pour le RSA. La question se pose pour la protection de l'enfance, pour voir comment effectivement les départements qui sont en difficulté sur ces sujets. M. le Préfet précise qu'il parle sous le contrôle du maire de Beaumont-de-Lomagne, le social aujourd'hui, c'est quasiment 60% des dépenses du Conseil départemental et dans les 60%, il y a les personnes âgées, le handicap, le RSA, l'insertion, la protection de l'enfance. Ce sont des coûts énormes et il y a aujourd'hui nécessité de se reposer la question de quel opérateur, entre l'État et la collectivité, doit prendre en charge ce type de dépenses.

M. le Président remercie M. le Préfet pour sa position qu'il partage tout à fait. Il précise que c'est le sens aussi de nos échanges que de dire ce qui fonctionne bien, qui a déjà une maille départementale et qui n'a pas de raison d'être touché. Comme convenu, M. le Président procède ensuite à la lecture du courrier adressé par le sénateur Lévi.

Au terme de cette lecture et des différents échanges sur le sujet, M. le Président propose de passer au vote de la motion proposée.

A l'issue du vote, les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la motion concernant l'acte de décentralisation.

♦ Convention de partenariat SDE82-EDF : En faveur de la Prévention et la lutte contre la précarité énergétique

M. le Président aborde ensuite le sujet suivant qui concerne une convention de partenariat entre le SDE et EDF. Il s'agit d'une convention en faveur de la prévention et de la lutte contre la précarité énergétique. M. le Président présente les caractéristiques de cette convention. Il souligne l'importance des chèques énergie. Il informe qu'un relai est effectué auprès de la CCSPL, la commission consultative pour le service public, où on donne également aux associations de consommateurs des informations sur le sujet, en sachant qu'on est dans une situation où la précarité énergétique augmente.

♦ Eclairage public : révision de la politique d'investissement en matière d'éclairage public

Le sujet suivant concerne la révision de la politique d'investissement en matière d'éclairage public.

M. le Président propose à la Directrice Générale de faire le point sur cette révision de la politique qui permet une clarification.

Mme la Directrice explique que certaines politiques éclairage public vont être prorogées. A cette occasion, il a été souhaité de présenter un rappel de l'intégralité des politiques du syndicat en matière d'éclairage public. Elles se déclinent en fonction de la catégorie de la commune et de sa nature. Elle souhaite tout d'abord s'appesantir sur les politiques en faveur des communes rurales. Il faut retenir en synthèse que peu importent les modalités, la répartition reste inchangée. Lorsqu'il y a un investissement en matière d'éclairage public, le financement pour la commune rurale est de 60% et le syndicat vient en aide à hauteur de 40%. Il s'agit là de la règle de base pour les communes rurales. En revanche, effectivement, le traitement administratif et comptable peut différer en fonction des modalités. Ainsi, s'il y a transfert de compétences ou convention de mandat EP lié sans transfert de compétences, nous sommes sur des travaux éclairage public sous maîtrise d'ouvrage du syndicat départemental d'énergie du 82 avec transfert de compétences. Il s'agit d'un fonds de concours versé par la commune, 60% du montant hors taxe des travaux et le reste à charge du syndicat est 40%. Lorsque nous sommes sur la convention de mandat éclairage public sans transfert de compétences, il s'agit d'un financement communal à 100%. C'est une opération pour compte de tiers et la subvention du syndicat arrive a posteriori à hauteur de 40% du montant hors taxes des travaux. Et le dernier cas, c'est l'éclairage public isolé sans transfert de compétences. Nous sommes alors sur des travaux éclairage public sous maîtrise d'ouvrage, cette fois communale, et le financement communal est de 100% et la subvention du SDE arrive à hauteur de 40% du montant hors taxes des travaux.

Concernant la deuxième catégorie de communes : les communes urbaines, donc à retenir quelles que soient les modalités de la même manière, la répartition reste inchangée, quel que soit le modèle, c'est 87% pour la commune, 13% pour le syndicat.

Ainsi, avec transfert de compétences, nous sommes sur un fond de concours versé par la commune à hauteur de 87% du montant hors taxe des travaux, reste à charge 13%. Convention de mandat, éclairage public lié sans transfert de compétences, financement communal 100% et subvention du SDE 13% du montant hors taxes. Et dans le dernier cas, éclairage public isolé sans transfert de compétences, il s'agit d'un financement communal 100%. La subvention du SDE arrive un petit peu plus tard à hauteur de 13% du montant hors taxes des travaux. Mme la Directrice souligne le plafond des travaux à hauteur de 308 000€ hors taxes par an par année civile.

M. le Président précise qu'il y a une différence pour les communes urbaines parce qu'elles touchent la taxe sur l'électricité, mais bien qu'elles touchent la taxe, on verse leur verse tout de même une petite somme. Mme la Directrice informe que la politique qui est prorogée est celle des aides en matière de remplacement des luminaires de type boule ou de luminaires énergivores. Il n'en reste pas beaucoup sur le territoire toutefois, on continue évidemment à sponsoriser ce remplacement. Lorsqu'il s'agit d'un remplacement luminaire de type boule, le financement du SDE est de 300 € par foyer lumineux plafonnée à 30 foyers lumineux non plus par an mais par projet, ce qui permet aux communes donc d'être plus aidées. Et de la même manière, pour les luminaires énergivores, c'est la même politique soit 300 € par foyer lumineux, plafonnés à 30 foyers lumineux par projet. Mme la Directrice précise que cette politique est reconduite pour une année supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2026. M. Beq demande comment on définit le rural et l'urbain. M. le Président répond que les communes urbaines sont les communes de plus de 5000 habitants, qui perçoivent directement de la taxe sur l'électricité. Les dernières ont été Montech, Nègrepelisse, mais avant il y avait Montauban, Moissac, Castelsarrasin, Valence d'Agen, Beaumont de Lomagne, Caussade. Du fait que ces communes perçoivent la taxe sur l'électricité, elles bénéficient d'un régime différent car on ne peut pas les accompagner de la même manière que les communes rurales qui nous reversent la taxe.

M. le Président précise que cette délibération n'est qu'une clarification car on poursuit vraiment sur cette politique qui permet aux communes effectivement d'améliorer leur réseau d'éclairage public et de notamment de consommer beaucoup moins dans cette période où il faut faire des économies sur les factures d'électricité.

M. le Président propose alors aux membres de mettre à jour la politique éclairage public sur le fondement des évolutions qui viennent d'être exposées et ce à compter du 1 janvier 2026.

A l'issue du vote, les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la mise à jour de la politique éclairage public.

♦ **Eclairage public : mise en place de servitudes de support et d'ancrage en façade d'immeubles pour les appareils d'éclairage public pour les communes ayant transférées la compétence**

M. le Président poursuit avec le sujet de la mise en place de servitudes de support et d'ancrage en façade d'immeuble, puisque finalement c'est le corollaire du transfert de l'éclairage public au syndicat.

Mme la Directrice indique que dans le cadre de cette nouvelle compétence éclairage public, il convient parfois d'ancrer en façade des supports d'éclairage public sur des bâtiments privés. Par conséquent, nous devons prendre une délibération pour pouvoir établir des servitudes sur ces façades. Les villes concernées sont les communes qui ont transféré la compétence éclairage public en option un : investissement, ou en option 2 : investissement plus maintenance. La procédure d'ancrage en façade est prévue par le code de la voirie routière. Cette procédure est la suivante : délibération préalable proposée au vote, information des propriétaires que l'on contacte et avec qui on recherche un accord amiable. Dans le cas où il n'y a pas d'accord, il y a un lancement d'une enquête publique et à l'issue d'un délai, la servitude est établie, ce qui entraîne des droits, des devoirs et des obligations au regard de cette servitude.

Pour que le syndicat puisse procéder aux ancrages en façade privée, il est nécessaire de prendre cette délibération permettant d'appliquer les dispositions du code de la voirie routière sur le territoire du SDE 82, en ce qui concerne les câbles électriques et luminaires pour éclairage public, à défaut d'autorisation amiable quand nous n'arrivons pas à l'obtenir.

M. le Président précise que l'éclairage public améliore effectivement l'ordinaire dans la qualité de l'éclairage de villages ou de villes, il est parfois difficile d'obtenir ces autorisations. C'est donc une mission qu'il faut bien encadrer.

A l'issue du vote, les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la mise en place de servitudes de support et d'ancrage en façade d'immeubles pour les appareils d'éclairage public pour les communes ayant transférées la compétence.

♦ **Mise à jour de la convention mission « inventaire technique et audit des installations EP » et de la délibération DCS20220609 14-DE**

M. le Président aborde ensuite le dernier sujet sur l'éclairage public, il s'agit de la mise à jour de la convention, mission « inventaire technique et audit des installations des installations EP ».

Mme la Directrice indique que cela concerne les diagnostics qui nous permettent de réaliser un inventaire quantitatif mais aussi qualitatif en matière d'infrastructures d'éclairage public sur les communes. Nous avons donc renouvelé ce marché qui a été notifié le 20 octobre 2025 et la nouveauté, c'est qu'il intègre à présent les prestations de géoréférencement des réseaux sensibles pour les besoins de mise à jour et des relevés qui seront identifiés. Alors, dans ce cadre, les conventions respectives de ces 2 missions, définies par des délibérations précédentes du comité syndical, sont regroupées dans une nouvelle convention et les modalités financières restent inchangées. Pour le géoréférencement, les communes ne percevant pas la TCCFE, c'est à dire la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, la prestation sera financée par le SDE à hauteur de 25% du montant TTC. Lorsque la commune perçoit la TCCFE, pas de participation financière du syndicat en matière d'inventaire technique et réalisation de diagnostic d'installation d'éclairage public, compétence option 2 transférée dans les 3 mois après la remise du diagnostic, c'est-à-dire on remet le diagnostic et suite à cet audit, la commune décide de transférer la compétence au syndicat. Dans ce cas, 0 frais, le coût de la prestation est intégré dans le forfait maintenance. Dans le cas où la compétence option 2 n'est pas transférée dans les 3 mois parce que les communes ont effectivement cette liberté et ce choix de ne pas finalement transférer cette compétence après la remise du diagnostic, la prestation financée par le SDE sera est à hauteur de 25% du montant TTC de du diagnostic.

En l'absence de questions sur le sujet, M. le Président soumet cette délibération au vote.

A l'issue du vote, les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la mise à jour de la convention inventaire technique et réalisation de diagnostic d'éclairage public.

♦ **GAZ NATUREL- Délégation de Service Public Campsas-Montbartier : Avenant**

Le sujet suivant concerne la concession gaz, il s'agit de l'avenant à la délégation de service public Campsas-Montbartier. M. le Président indique que cette DSP en gaz naturel sur la commune a été signée le 21 décembre 2011. Elle avait été demandée par le syndicat mixte d'étude et d'aménagement de la plateforme logistique de la ZAC Campsas-Montbartier et Labastide Saint Pierre pour alimenter les futurs clients de la ZAC. On savait qu'il y avait historiquement les réseaux qui passaient dans les communes urbaines et puis on est désormais sous un régime différent puisque pour le gaz, maintenant, quand on veut faire des DSP, GRDF regarde un critère qui est important, c'est le rapport B sur I, c'est-à-dire bénéfice sur investissement. S'il y a une volonté d'une collectivité d'être desservie en gaz, à condition que bien sûr que la canalisation passe, on regarde ce critère B sur I et si l'équilibre n'est pas satisfaisant, il faut que la collectivité apporte la différence pour pouvoir justifier ce raccordement.

C'est ce qui s'était passé sur Campsas-Montbartier pour les futurs clients de la ZAC, alors elle a pu se concrétiser bien sûr avec la contribution financière du SDE à l'époque de 199 788 € qui a donné lieu à cette convention entre le syndicat et le syndicat mixte d'études et d'aménagement de la plateforme logistique. Elle a été modifiée au regard d'un déplacement de poste de détente et qui l'a porté à 177 288 €. Le remboursement de cette contribution était encadré par l'annexe 7 du cahier des charges de concession lequel prévoit une nouvelle étude pour encadrer l'économie réelle du contrat à une date donnée. On se donne une période de 10 à 12 ans pour pouvoir voir si on est arrivé à l'équilibre financier qui justifierait le reversement à la collectivité de cette avance de 177 288 €. Or, finalement même s'il y a eu une première prolongation issue du comité syndical du 19 décembre 2023, on se rend compte qu'il faut encore, à l'automne 2025 que, appuyé par une assistance à maîtrise d'ouvrage, on reprenne aussi les échanges avec le gestionnaire de réseau pour permettre d'aboutir dès 2026 à la production de cette analyse. On n'est pour l'instant pas sur un bilan extraordinaire puisqu'on n'a que 3 ou 4 clients sur la zone. On voit qu'il y a eu beaucoup de bâtiments logistiques qui ont beaucoup plus utilisé l'électricité que le gaz si bien que là, on n'est pas sur une desserte qui a justifié finalement de nous rembourser cette somme-là. On repousse donc d'un an l'étude de rentabilité, soit 2026, afin de calculer l'économie

En l'absence de questions sur le sujet, M. le Président soumet cette délibération au vote.

A l'issue du vote, les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la signature d'un avenant actant le report d'un an l'étude de rentabilité dans le cadre de la délégation de Service Public gaz naturel : Campsas-Montbartier.

♦ **Appel à projets ACTEE Lum'Acte (saison 4)**

Le sujet suivant concerne l'appel à projets ACTEE Lum'Acte (saison 4). M. le Président rappelle qu'il y a eu beaucoup d'épisodes tels que : Merisier, Sequoia, Chêne .. Il sollicite l'intervention de Mme la Directrice pour la présentation de ce rapport.

Mme la Directrice explique qu'initialement, notre fédération, la FNCCR, a lancé le programme Actee puis Actee Plus, le sous-programme Lum'Actee. L'objectif de ce sous-programme est de lever l'ensemble des freins que les collectivités peuvent rencontrer en amont du passage en phase de travaux de rénovation énergétique du parc d'éclairage public par la mise en œuvre de 2 leviers, le premier : les ressources humaines, puis : techniques et juridiques, mais aussi l'impulsion de synergies territoriales permettant d'accélérer la dynamique en développant et renforçant l'animation locale entre acteurs publics. Les dossiers de candidature devaient être déposés avant le 14 novembre 2025. L'éligibilité des dépenses est fixée pour la période du 1er juillet 2025 au 30 septembre 2026. Elle propose de détailler cet appel à projet. Dans le cadre de cet exercice et de ce développement de compétences, le dispositif permet de mobiliser des financements sur 4 typologies d'actions. Le lot 1 concerne les ressources humaines, c'est une valorisation du temps passé des agents. Les taux de subvention dépendent du type de prestation.

Le lot 2 concerne les outils de suivi de mesure des consommations, et donc là on a un taux de subvention de base de 50% du coût hors taxes et le plafond de subvention maximal est de 50 000 € hors taxes pour le développement, par exemple, de logiciels on parle aussi chez nous de GMAO : Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur. Pour le lot 3 : études énergétiques, le taux de subvention de base de 50% du coût hors taxes pour plus de 3000 points lumineux et 30% du coût hors taxes pour moins de 3000 points lumineux. Le plafond de subvention maximale, il n'y a pas de plafond pour l'audit et SDAL (Schéma Directeur d'Aménagement Lumière), est 80 000 € hors taxes pour les études spécifiques. Pour le lot 4 : MOE, le taux de subvention de base est de 50% du coût hors taxes et 150 000 € hors taxes et maximum 5% du budget des travaux sont les plafonds déterminés de subventions maximales.

M. le Président ajoute que l'on essaie d'émarger un maximum de crédits pour soutenir soit nos ressources en personnel, soit pour notre logistique aussi en termes de matériel.

En l'absence de questions sur le sujet, M. le Président soumet cette délibération au vote.

A l'issue du vote, les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la participation du syndicat au sous-programme Lum'Acté plus saison 4 et autorisant le Président à accomplir les démarches nécessaires pour l'exécution de ce programme.

♦ **Groupement d'achat gaz : AC-2021 (période de 2022 à 2025) participation aux frais engagés avec le SDET**

Le sujet suivant concerne le groupement d'achat gaz pour la période 2022-2025 et notamment la participation aux frais engagés par le SDET pour permettre aux acheteurs publics de Tarn-et-Garonne de bénéficier d'une solution d'achat pour leur consommation en gaz naturel. Le SDET était devenu membre pilote du groupement de commande, coordonné par le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn.

M. le Président précise qu'à l'époque, le Syndicat ne pouvait pas être porteurs du groupement puisqu'on n'a pas de consommation de gaz, mais on était adhérent avec le SDET. Par délibération du 13 avril 2017, on a accepté les termes de la convention constitutive de ce groupement avec le Tarn lequel, en tant que coordonnateur, a été désigné pour centraliser, commander et avancer les frais communs aux syndicats départementaux membres de cette entente, avec dans cette convention un article 11 qui encadrait les dispositions financières et plus particulièrement les conditions d'indemnisation des frais du coordonnateur qui étaient arrêtés par cette convention. Cette convention, objet de la délibération présentée, vient en remplacement de celle qui avait été votée en comité syndical du 14/02/2023, laquelle n'a pas pu être mise en œuvre au regard d'aléas de ventilation de dépenses rencontrés par le SDET. Dans le cadre de l'accord-cadre « 2021achatmete » et du marché subséquent relatif au gaz naturel, la participation est calculée sur la base des frais réels, dont les frais d'assistance à maîtrise d'œuvre, de coordination et les frais juridiques, répartis sur l'ensemble des syndicats pilotes pour la période 2022 à 2025, elle s'élève pour nous à 4 752,86 €. C'est une participation que le syndicat verse pour le bénéfice des adhérents du département. Les adhérents du département du Tarn-et-Garonne ne paient donc rien, c'est le syndicat qui assure cette participation.

En l'absence de questions sur le sujet, M. le Président soumet cette délibération au vote.

A l'issue du vote, les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la convention d'organisation et de répartition des frais communs avec le SDET et autorisant le Président à signer cette convention.

♦ **Infrastructure de recharge pour véhicules électriques : révision de la politique en matière d'installation des équipements**

M. le Président aborde ensuite le dossier relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans le but d'une révision de la politique en matière d'installation et d'équipement. Cette thématique a déjà été évoquée lors de précédentes assemblées générales, en démontrant que le syndicat avait beaucoup investi, comme beaucoup d'autres, et que l'on était sur des bilans déficitaires en exploitation, sans compter bien sûr les investissements réalisés. On a déployé ces infrastructures à partir de 2017, en réponse à la carence d'investissements privés et surtout à la demande des communes.

Infrastructure comporte actuellement 10 bornes et a permis de constituer un maillage territorial d'une borne environ tous les 20 km, et au regard des calculs effectués par les services ça a permis aux usagers de parcourir une distance de 16 millions de kilomètres évitant un rejet de 2650 tonnes de CO². Tout a donc été réalisé dans une logique vertueuse. L'écosystème de la mobilité électrique a quand même fortement évolué depuis avec un nombre d'usagers et des diversifications des besoins en termes de technologie des chargeurs et avec un cadre réglementaire renforcé avec les types de prises, les obligations d'équipement, le décret qualité et aussi surtout le développement des initiatives d'opérateurs privés qui sont de plus en plus nombreux.

Dans ce contexte, le syndicat propose donc de réviser sa politique de soutien car au regard du bilan, on se rend compte que compte tenu du fait qu'il y ait peut-être beaucoup plus d'initiatives d'opérateurs privés et également que beaucoup d'utilisateurs rechargent chez eux. On en avait fait des statistiques présentées dans les comités consultatifs locaux démontrant que, selon les lieux, les bornes pouvaient être utilisées assez fréquemment dans la journée tandis qu'à d'autres endroits elles ne sont utilisées qu'une fois par semaine, voire parfois une fois par mois. Dans ce contexte, il est donc proposé de réviser la politique de soutien à l'installation des bornes de recharge afin d'éviter le risque de doublon d'investissement entre les projets publics et privés, qui serait préjudiciable à tous. Les demandes d'installation de nouvelles bornes et le remplacement de bornes existantes seraient ainsi étudiées et qualifiées d'abord selon certains critères : la zone d'attractivité du site, la présence de commerces ou de services santé, de lieux de culture, des aires de covoiturage, des pôles d'échange multimodaux, les flux de circulation, les sites touristiques aussi, l'accessibilité des places de stationnement au grand public sans limitation d'accès, la proximité d'infrastructures de recharge existantes (également privées), le développement du territoire, les initiatives privées connues ou projetées et enfin la faisabilité technique de l'opération car il peut y avoir des contraintes de raccordement, la qualité aussi de réseau de télécommunication et bien sûr le type de stationnement. Selon la proposition présentée, la participation de financière du SDE s'élèverait à 20% du montant total hors taxe de l'opération, c'est à dire la fourniture, la pose et le raccordement de la borne, et les communes participeraient à hauteur de 80% sous forme de fonds de concours, et ce pour l'installation de nouvelles bornes et le renouvellement de bornes existantes. Ces dispositions seraient applicables au 1er janvier 2026.

Mme Catherine Bages, maire de Cazals, sollicite la parole. Ne sachant pas si son petit village est concerné, elle demande si 20% constitue la seule aide qu'on pourrait obtenir sur cet équipement ou est-ce qu'il y aurait des aides complémentaires, du département ou de l'État par exemple. M. Beq, répond que le Conseil Départemental n'intervient pas sur ce type de financement. En tant que représentant de l'Etat M. le Préfet répond qu'il n'y pas de financement sur les bornes en tant que tel. Il précise que si la démarche s'inscrit dans un projet plus global, si un commerce à proximité s'aménage pour accueillir la borne par exemple, si ça fait partie de la mairie ou une salle polyvalente, on peut voir comment sur la base éligible, ça peut être considéré, mais la borne en tant que telle n'est pas éligible à la DSIL ou à la DETR.

M. Delachoux souhaite ajouter un commentaire concernant la politique portée par le syndicat. Si c'est vrai que cette politique en 2017 était vertueuse parce qu'elle correspondait à une attente, à une demande des collectivités locales, on se rend compte au demeurant que la situation de ce parc est de moins en moins adaptée aux attentes et aux besoins des usagers en raison de la concurrence c'est un fait. Au même titre qu'à une époque, les centres commerciaux ont mis en place des stations de distribution de carburant aujourd'hui ils mettent en place des bornes électriques pour répondre aux besoins et aux attentes de leurs clients. Le SDE a porté cette politique il y a de nombreuses années mais il y a aujourd'hui une incidence financière assez conséquente sur les résultats. Au fil du temps, il estime qu'il va falloir véritablement que le syndicat réfléchisse à la continuité de cette opération dans le cas où justement le parc existant depuis 2017 devienne de plus en plus obsolète, qu'il demande à être remplacé, d'abord parce qu'il ne fonctionne plus ou parce qu'il fonctionne mal, mais parce qu'il ne correspond plus aux attentes dans la mesure où il n'est plus tout à fait aussi efficace du fait des temps de recharge trop longs.

M. Chanrion, représentant de la commune de Réalville sollicite la parole. Il rejoint les propos du vice-président, il considère également que cette politique ne sert plus à grand-chose, vu ce qui est proposé au niveau des bornes de type Tesla ou proposées par des industriels qui sont hyper perfectionnées, il indique que les communes ne seront pas en mesure de financer ces installations même avec 20 % des bornes de recharge identiques.

M. Belrepayre représentant de la commune de Molières s'exprime à son tour. Il demande si on ne pourrait pas plutôt essayer de céder au privé ce que nous avons en le vendant, tant que ça a une certaine valeur.

M. le Président répond que certains syndicats, beaucoup plus riches, ont passé des DSP, délégations de service public avec le privé. Mais le privé, dans la convention, a mis des clauses financières. Il a regardé de prendre les bornes qui étaient les plus intéressantes, surtout sur les sites touristiques puis il a demandé aux syndicats de mettre une contribution qui n'est pas négligeable parfois. On avait constaté que depuis le début, on était à 1M8 €, de déficit. On a résorbé un petit peu les déficits d'exploitation, on ne va plus reparler de l'investissement, c'était one shot, mais sur l'exploitation, depuis qu'on a augmenté un peu les tarifs, on a un peu moins de déficit, mais enfin on en a encore un petit peu. On apporte quand même une contribution à la mobilité électrique.

Concernant l'abandon des bornes, M. Deprince souligne qu'il y a un déficit, c'est clair, il souligne que le syndicat a eu le mérite d'être novateur sur le sujet en 2017 mais on s'aperçoit aujourd'hui qu'il y a souvent des problèmes sur ces bornes, on vient se plaindre à la mairie de leurs dysfonctionnements. Il signale que certaines installations à Beaumont-de-Lomagne ont été vandalisées, les câbles ont été sectionnés. Aussi, il considère qu'il est peut-être plus judicieux de laisser le privé œuvrer car viendra un moment où l'on ne pourra plus suivre. Mme la Directrice souligne qu'effectivement les premières bornes installées datent de 2017, il y a donc une obsolescence des produits et une évolution technique depuis, ces bornes-là sont désormais trop lentes, c'est la problématique.

En l'absence d'autres interrogations sur ce sujet, M. le Président soumet cette délibération au vote.

A l'issue du vote, les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la révision de la politique en matière d'installation des équipements d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

Avant de passer au sujet suivant de l'ordre du jour, M. le Président signale que M. le Préfet, qui nous a fait le plaisir d'assister à cette assemblée, doit quitter la séance. M. le Préfet remercie le Président et indique que M. De Carli, sous-préfet viendra le remplacer et, en tant que représentant de l'Etat, répondra éventuellement aux questions s'il y a besoin. M. le Préfet remercie le syndicat pour cette invitation, il essaie d'être présent au moins une fois par an, donc c'est la troisième fois qu'il participe à l'assemblée. Malheureusement, comme l'année dernière, on n'a toujours pas de projet de loi de finances, même si ça a été voté au Sénat, il indique que pour l'instant, dans le projet de loi de finances 2026, on attribue à la mission écologie des crédits qui sont en légère hausse puisqu'on est à 21,8 milliards d'euros, avec notamment le maintien du fonds chaleur à son niveau de 2025 pour 822 M € et un soutien aux énergies renouvelables qui est maintenu avec un niveau élevé puisque c'est 8,4 milliards d'euros qui seront alloués à ce secteur. Il ajoute que les ENR sont une contribution essentielle à notre pays pour rester souverain et ne pas dépendre des importations énergétiques, mais aussi pour lutter contre le changement climatique. Les objectifs en Occitanie sont ambitieux parce que pour sortir de la dépendance actuelle des énergies fossiles, on doit doubler notre production d'ENR pour 2028 et tripler pour 2050. La programmation pluriannuelle de l'énergie, le PPE 3 en cours de définition, indique qu'il est indispensable de mobiliser toutes les ressources en potentiel ENR et d'utiliser pleinement les outils qui existent, et notamment les zones d'accélération des énergies renouvelables, les ZAER et le document 4 qu'il a approuvé cet été. Tout cela figure dans la charte de développement des ENR, signée il y a maintenant un peu plus d'un an. Il souligne que cette charte avait rappelé la nécessité d'investir en priorité sur les surfaces artificialisées, notamment les toitures, les parkings, les sites dégradés, on a des anciennes décharges ou des anciennes carrières qui sont des potentiels disponibles pour ces surfaces et pour l'installation des panneaux photovoltaïques au sol, et d'essayer d'éviter les zones naturelles, agricoles ou forestières qui sont des zones à préserver, notamment agricoles pour la surface utile agricole. Aujourd'hui, dans le département, sur 195 communes, 66 communes ont défini une zone d'accélération cela représente 34%. On est en-dessous de la moyenne régionale, on peut donc encore travailler ensemble sur ce sujet pour élargir ces zones. Le comité régional de l'énergie pourra ensuite se réunir et redéfinir des objectifs régionalisés et émettre un avis sur ces zones nouvellement proposées. Il faut aussi qu'on puisse concrètement améliorer la connaissance des énergies renouvelables, on parle beaucoup du photovoltaïque, mais il y a bien d'autres possibilités de créer ces énergies renouvelables et on a mis en place un parcours, qui a plutôt bien marché, pour les collectivités afin que ces ER ne soient pas subies. Ce parcours a été très attractif et a permis d'acculturer notamment les plus petites communes, mais aussi les petites entreprises qui ont du mal à comprendre et à engager cette transition. La première édition de 2025, qui s'est clôturée en juin cette année, a permis de faire une restitution et de sensibiliser 16 élus aux enjeux énergétiques et à la territorialisation des énergies renouvelables.

On va donc poursuivre ce parcours pour l'année prochaine en prévoyant d'autres visites et avec l'aide de nos partenaires, le SDE bien sûr, mais aussi Enedis et les services de l'État comme la DDT, la DREAL et autres, pour qu'on puisse effectivement sensibiliser et mieux comprendre ces énergies renouvelables. Par ailleurs, on va développer une boîte à outils à destination des développeurs qui est une sorte de guide de ce qu'il ne faut pas faire ou de ce qu'il faut faire, pour essayer de donner un cadre au développement, parce qu'on voit qu'il y a beaucoup de développeurs qui essaient de mettre en place un certain nombre de projets d'équipements et qui ne sont pas toujours acceptés localement. Il y a donc un certain nombre de règles qu'on définira avec l'aide des maires et des élus pour qu'on puisse avoir un développement maîtrisé et raisonné pour notre département. Il est également important de montrer que certains équipements comme le méthaniseur, c'est possible quand c'est suffisamment bien préparé, quand la population est associée, quand les riverains comprennent les impacts qui sont moins élevés que ce que l'on peut penser ; il y a des appréhensions, des ressentis qui font que certains projets de méthaniseurs sont refusés sans avoir mesuré les impacts. Il y a aussi un effort de communication à faire. On a aussi la révision du schéma S3R ENR en Occitanie, parce qu'il y a aussi une capacité réservée à ce type d'ENR, et on voit bien que sur un certain nombre de points sources sur le territoire, on s'approche de la fin de cette capacité, on est en saturation, il faut donc pouvoir redévelopper, on a donc lancé un recensement de tous les projets qui se font sur le département et tous les départements d'Occitanie de la même façon pour qu'on puisse prévoir l'avenir et continuer à accueillir ces projets en ajustant nos réserves capacitaires. A partir de ce recensement qui est en cours, le comité de pilotage régional se tiendra début janvier 2026 avec l'objectif de fixer à partir de l'ensemble de ces éléments, 2-3 scénarii en terme de capacité globale et la typologie d'installation à mettre en place des ENR et une répartition géographique, parce que les capacités ne sont pas les mêmes, les saturations ne sont pas les mêmes sur tous les points du territoire. M. le Préfet évoque ensuite la décarbonation de la chaleur, il tient à remercier le rôle que joue le Syndicat Départemental de l'Energie en tant que gestionnaire délégué des aides du Fonds chaleur pour le compte de l'ADEME qui, comme cela a été évoqué, a permis le développement d'un certain nombre de projets. On va continuer à développer et à travailler ensemble sur ces projets. Il y a des filières qu'il faut qu'on continue de développer, c'est notamment la chaleur biomasse et la filière bois énergie, on a un vrai potentiel dans ce département pour développer la filière bois. Il y a un certain nombre de friches, notamment agricoles, qui ne sont pas utilisées, sur lesquelles on pourrait faire des choses et donc il faut qu'on travaille ensemble pour permettre de développer cette filière. Il faut savoir qu'en juin 2024, le Tarn-et-Garonne dénombrait 82 chaufferies pour une consommation totale annuelle de 10400 tonnes de bois par an, ce qui vaut équivalent à 6% du nombre total de chaufferies en Occitanie et 2% de la consommation totale. Donc on voit bien qu'il y a encore une marge de progression et qu'il faut développer. En dernier point, M. le Préfet souhaite aborder l'action résolue du SDE dans ce département. La qualité du réseau s'améliore de plus en plus au fil des années, notamment sur la tenue en tension, sur la continuité d'alimentation et également les priorités aussi d'investissement du syndicat avec la sécurisation et le renforcement du réseau. C'est 56% de ces investissements de 2025, c'est donc un point essentiel. Et on continue à essayer de s'adapter et de sensibiliser les différents acteurs au changement climatique avec la COP 2025. C'est tout une un état d'esprit qu'il faut faire évoluer sur la sobriété, la décarbonation, mais également sur la relance du secteur nucléaire. Dans le département, on a la centrale de Golfech qui a 2 réacteurs. Le gouvernement devrait annoncer 8 autres réacteurs en 2026 et la centrale est en capacité d'accueillir 2 EPR supplémentaires pour le sud-ouest, ce serait vraiment très bien parce que les réacteurs nucléaires, à part à Blaye on n'a pas d'autres centrales. A Blaye il y a déjà 4 EPR, donc ça permettrait de rééquilibrer un peu les choses si Golfech pouvait récupérer 2 EPR supplémentaires. Tout un travail est fait avec les acteurs locaux pour mettre en avant les qualités et les capacités de ce site. M. le Préfet conclut son discours en rappelant que l'Etat était auprès du syndicat, même quand ce n'était pas toujours simple, l'État local essaie d'accompagner et d'aider dans les projets, soit par de l'ingénierie, des discussions ou financièrement dans les projets de développement énergétique.

M. le Président remercie M. le Préfet pour son intervention et pour le dynamisme partagé, c'est un réconfort effectivement dans les actions menées communément. Il invite M. De Carli à rejoindre la tribune.

♦ Création d'emplois

Alors que M. le Président raccompagne M. le Préfet, Mme la Directrice propose d'aborder le sujet suivant qui concerne la création d'emplois. Afin de renforcer les services, il est proposé aux membres du comité syndical de créer, à partir du 1er janvier 2026, un emploi permanent à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B au sein du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

On se permet effectivement d'envisager aussi un recours possible à un agent contractuel en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire sur cet emploi, pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans. La nature des fonctions est : instructeur administratif et financier, et le niveau de recrutement : formation de niveau bac +2 et/ou expérience professionnelle confirmée. L'idée étant de muscler le service support qui est le service qui gère à la fois les ressources humaines et la comptabilité, contrôle de gestion au sein du Syndicat Départemental de l'Energie.

En l'absence de questions sur ce sujet, M. Ibres, Vice-Président soumet cette délibération au vote.

A l'issue du vote, les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la création d'un emploi permanent à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B au sein du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

♦ **Création de deux emplois non permanents**

M. le Président embraye sur le sujet suivant qui concerne la création de 2 emplois non permanents. C'est une thématique récurrente dans les collectivités, pour les périodes où il y aurait un accroissement temporaire d'activité. M. le Président propose, sur le fondement de l'article L 332-23 1° du CGFP, de créer à compter du 1er janvier 2026 et pour une durée de 12 mois, 2 emplois non permanents à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C, le premier pour un grade d'adjoint administratif, le second sur un grade d'adjoint technique.

En l'absence de questions sur ce sujet, M. le Président soumet cette délibération au vote.

A l'issue du vote, les membres du Comité syndical approuvent à la majorité la création de deux emplois non permanents.

M. le Président salue l'arrivée de M. le Conseiller Régional Thierry Deville qui malgré son emploi du temps chargé est venu rejoindre l'assemblée. Il en profite également pour saluer la présence des entreprises partenaires du syndicat à ce dernier comité syndical de l'année.

♦ **Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs**

Le sujet suivant concerne la mise à jour du tableau des effectifs. C'est là un exercice classique au cours duquel on évoque les effectifs. M. le Président propose aux membres de l'assemblée d'approuver ce tableau des effectifs au 31 décembre 2025.

En l'absence de questions sur ce sujet, M. le Président soumet cette délibération au vote.

A l'issue du vote, les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la création de deux emplois non permanents.

♦ **Désignation du référent signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (AVDHAS) et adhésion à la mission facultative proposée par le centre de gestion de TARN-ET-GARONNE**

M. le Président aborde ensuite le sujet de la désignation d'un référent pour le signalement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissement sexiste et adhésion à la mission facultative proposée par le CDG. Il propose à Mme la Directrice de développer ce sujet. Elle explique que nous devons répondre à ces obligations qui découlent du dispositif de signalement, de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlements et d'agissements sexistes instaurés dans la fonction publique. Nous avons obtenu un avis favorable du comité social territorial en date du 21 octobre 2025 et il se trouve en effet que le centre de gestion de Tarn-et-Garonne propose une mission facultative dans le cadre du support RH qui sera financé par une cotisation additionnelle car nous sommes déjà adhérents et nous versons déjà une cotisation effectivement au CDG 82. Par conséquent, il est proposé aux membres d'autoriser le président à signer la convention d'adhésion au service du CDG 82, afin de profiter de cette mission facultative dans ce cadre de nos obligations réglementaires.

A l'issue du vote, les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la désignation d'un référent pour le signalement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissement sexiste et l'adhésion à la mission facultative proposée par le CDG.

Comme de coutume, M. le Président invite les nouvelles recrues du syndicat à rejoindre la tribune afin qu'ils se présentent aux membres de l'assemblée. Il s'agit de Mme Céline Gilis et de M. Florian Arcis.

Mme Gilis salue les membres de l'assemblée, elle signale avoir intégré le syndicat départemental le 1er novembre 2025 en tant que coordonnateur budgétaire et comptable au service support sous la direction de Mme Frère. Elle est en charge de la facturation, du versement des subventions d'éclairage public aux communes et du recouvrement des recettes pour le syndicat auprès d'Enedis, de l'État au titre du FACE, mais aussi des communes quand il y a des travaux. Elle détaille sa carrière, ça fait 25 ans qu'elle est dans la fonction publique, elle a travaillé à la communauté de communes du Villefranchois dans l'Aveyron, puis a exercé durant 12 ans à la mairie de Meauzac en tant que secrétaire générale de mairie. Ces 10 dernières années, elle a alterné entre la ville de Castelsarrasin au service des finances et le Conseil départemental où elle a exercé des missions au service finances en tant qu'adjointe à la directrice qui était chargée de l'élaboration des budgets de 2020 à 2021, puis elle est ensuite revenue au département en début d'année dans l'équipe de Mme Élisabeth Prune sur un poste de contrôle des subventions départementales versées aux collectivités.

M. Florian Arcis se présente ensuite. Agé de 28 ans, il a intégré le SDE le 17 novembre en tant que chargé de mission pour l'élaboration du PCRS. Originaire du Tarn-et-Garonne, il est né à Moissac, a grandi à Castelsarrasin et fait ses études à Albi dans le Tarn. Il a travaillé à la commune de Lafrançaise sur le projet « Petites Villes de Demain » en tant que stagiaire, puis à la communauté de communes de l'île de Ré en tant que technicien des systèmes d'information géographique, ce qui relève un peu de la géomatique et se rapproche du PCRS. Ses dernières fonctions étaient au ministère de l'intérieur à Toulouse, durant 3 ans, en tant que chef de projet géomatique junior.

On salue l'arrivée des nouvelles recrues.

♦ Vote des statuts TERRACCOLIA : Loi 1901 pour création d'une Personne Morale Organisatrice (PMO)

Le sujet suivant concerne le vote des statuts de Terraccolia, sujet pour lequel M. le Président invite M. Bouet, directeur de la SEM Soelia, à rejoindre la tribune.

M. le Président précise que ce sujet porte sur la création d'une personne morale organisatrice, essentiellement pour l'autoconsommation. Pour une contextualisation du sujet, M. le Président fait part des incertitudes concernant les objectifs de la PPE 3 et son calendrier d'adoption car on attend avec impatience que ce soit abordé par le Parlement. On a également des incertitudes quant au dispositif de rachat d'électricité soutenu par l'État, ses obligations d'achat et la Commission de régulation de l'énergie, sur Soelia par exemple où on avait 150 projets à peu près, lorsqu'on a supprimé le S21, on en a perdu pas mal, et ensuite cela a été un petit sous-entendu précédemment par M. le Préfet, la saturation rapide des réseaux de transport et de distribution d'électricité, enfin un certain nombre de composantes qui invitent vraiment à s'intéresser de plus en plus à l'autoconsommation collective. Donc, pour offrir un panel de services complets sur le territoire et favoriser le paiement de l'autoconsommation collective, il était important de créer une personne morale organisatrice que l'on a décidé de créer entre le syndicat d'énergie et la SEM Soelia puisque que c'est une association en 1901.

M. Bouet poursuit sur le sujet de la PMO, il explique qu'actuellement en droit français, sauf à être agréé comme fournisseur d'énergie, ce qui est le cas pour une soixantaine d'entreprises en France, on ne peut pas à la fois être producteur et fournisseur d'énergie, et la loi impose donc la création d'une entité juridique tierce qui a pour rôle d'assurer la gestion technique, administrative et réglementaire de l'opération, de collecter et de vérifier les données de comptage en lien avec Enedis, qui met à disposition ces données notamment via les compteurs Linky, de préparer et d'appliquer ce que l'on appelle une clé de répartition, c'est à dire concrètement, parmi les consommateurs, qui a droit à combien d'énergie et dans quelles conditions, d'assurer les relations avec le gestionnaire de réseau, qui fournit donc ses données de comptage, et de garantir aux producteurs et aux consommateurs la réalité des données de flux et de

En quelque sorte, la PMO est une entité tierce qui vient apporter une garantie de transparence et de bon fonctionnement aux opérations d'autoconsommation collective qui, comme il le rappelle, sont des opérations où un producteur revend à divers consommateurs, qu'ils soient particuliers, entreprises ou collectivités, l'énergie en règle générale électrique qu'il produit. Pour assurer ce rôle, le président l'a évoqué rapidement, le statut juridique qui nous semblait le plus simple à mettre en place et le plus souple dans son fonctionnement était la création d'une association dite association loi 1901, par le biais de laquelle on va travailler à revendre en local de l'énergie.

Cette association sera créée par 2 membres fondateurs, le Syndicat Départemental d'Energie d'une part, Soelia d'autre part, laquelle a validé en conseil d'administration il y a 15 jours la teneur des statuts et son adhésion en tant que membre fondateur. C'est donc la deuxième partie de cette adoption qui est soumise aujourd'hui. Cette association fonctionnera ensuite par collège de membres, c'est à dire que pour participer à une opération d'autoconsommation, il faudra adhérer à cette association moyennant naturellement une adhésion qui restera d'un niveau symbolique, et chacune des opérations constituera un collège de membres indépendants qui permettra d'identifier, opération par opération, qui produit, qui consomme. Il est naturellement possible de procéder à une adhésion de soutien à cette PMO, c'est à dire qu'on peut adhérer sans forcément directement participer à une opération. M. Bouet fait part de quelques discussions qu'il a eues au début de cette assemblée avec des élus qui pourraient être intéressés d'adhérer pour envisager et travailler ensemble à la préparation de futures opérations d'autoconsommation collective. Le budget de fonctionnement, n'est pas de 200 € comme indiqué par erreur dans les supports, mais d'environ 2000 € par an, constitué essentiellement par des frais d'assurance, de comptabilité et de tenue des comptes bancaires. Ces frais donc devront être assumés par en contrepartie l'ensemble des cotisations fournies par les membres, là où chaque opération, en revanche, elle aura son propre budget de fonctionnement qui contiendra à la fois les moyens techniques pour réaliser l'opération, typiquement un logiciel de suivi et de facturation, et également le temps passé pour pouvoir porter et organiser ces opérations. Et enfin, nous sommes particulièrement fiers donc de vous donner le nom de cette association qui s'appellera Terraccolia avec une orthographe un peu particulière. M. Bouet informe que ce nom est le fruit de l'imagination de deux de ses collègues : Mélina Seitz et Alexis Dejean. Ce nom est n'est pas dénué de sens puisque donc « TERR » fait référence au territoire, nous voulions absolument conserver cet ancrage et ce portage à hauteur de territoire. Elle a pour but de promouvoir l'autoconsommation collective, d'où les 2 « C » de « ACC », favoriser le développement de collectivités d'énergie, c'est une nouvelle façon d'aborder le domaine de l'énergie et de le travailler en commun. Et puis enfin, pour une petite allusion à Soelia qui a été le moteur de ce projet , le « IA » de la fin du mot.

M. le Président ajoute qu'il a souhaité la constitution d'une association, le plus simple possible c'était 2 membres, donc pourquoi pas le syndicat et Soelia. Puis, sur le portage, le travail qui sera ensuite réalisé en ACC, en tant qu'autorité, personne morale organisatrice sur ce domaine-là, il souhaite que ce soit Soelia qui porte cette prestation. D'un côté, le syndicat travaille sur le groupement d'achat et puis Soelia travaillerait sur un autre domaine qui est celui finalement de l'autoconsommation collective.

M. Bouet souhaite ajouter un mot, il précise que l'objet de cette structure pour porter l'autoconsommation collective est évidemment d'être un outil supplémentaire à destination des collectivités du département pour développer ce type de projet mais est également ouvert à tous les acteurs privés qui souhaiteraient en faire autant. Il signale avoir déjà été sollicité par d'autres acteurs privés, des développeurs qui n'ont pas pris cette option de créer une PMO et qui ont déjà fait part de leur intérêt pour profiter de ces structures. Nous envisageons de la partager avec les autres SEM d'Occitanie avec qui nous dialoguons régulièrement et parmi lesquelles très peu ont fait le choix également de constituer cette PMO. Cela pourrait donc aussi être un moteur à échelle quasi régionale.

M. le Président demande alors aux membres du comité syndical d'approuver la participation du syndicat à la constitution de cette association Terraccolia selon les statuts proposés, de l'autoriser à signer au nom du syndicat les documents nécessaires et de le désigner comme représentant du syndicat dans cette association.

M. Denis Lajante pour la commune de Saint-Loup demande si les membres de cette association seraient des personnes morales ou des personnes physiques, c'est à dire c'est monsieur tout le monde ou c'est en tant qu' élu représentant d'une structure ?

AR Prefecture

082-258200575-20260217-DCS20260217_03-DE
Reçu le 18/02/2026

~~M. le Président répond que l'association comprendrait des personnes morales, mais dans les collèges de participation, il y aurait des membres qui pourraient assister. M. Bouet ajoute que pour pouvoir participer à une opération d'autoconsommation collective, que l'on soit le producteur donc très souvent une personne morale, ou un consommateur très souvent une personne physique, il faudra être adhérent à cette association. Cette association sera donc constituée d'un panel de personnes physiques et morales.~~

M. Denis Lajante : ces personnes morales seront des représentants désignés par soit la commune, soit une entreprise ?

M. Bouet : exactement. En fait, des personnes morales peuvent participer à une association en tant que telle dans les statuts, mais doivent être représentées nommément par une personne qu'elles ont désignée. C'est pour cela que le président précisait que le syndicat adhère à cette association, propose de le faire adhérer en tant que personne morale, c'est bien le syndicat qui sera membre de l'association. Pour autant, une personne morale doit être représentée par une personne physique dans l'association.

M. Frank Verbrugge de la commune de Saint Clair s'interroge, car un projet a été mené avec le SDE entre autres de panneaux photovoltaïques pour faire de l'autoconsommation collective. Il pensait que c'était piloté par le SDE, il ne comprend pas trop aussi il souhaite qu'on l'éclaire.

M. le Président : C'était en autoconsommation collective sur Saint Clair ?

M. Verbrugge : oui, c'était sur les bâtiments.

M. Bouet : Peut être était-ce une opération autoconsommation collective dite patrimoniale.

M. le Président : il s'agissait d'une opération collective sur le patrimoine de la commune. Donc ce n'est pas pareil, on parle là d'autoconsommation collective qui peut aller aussi vers le privé, vers des particuliers. On va avoir le cas sur la commune de Perville.

M. Bouet précise que l'on peut considérer qu'il y a 2 types d'autoconsommation collective, celle dont on parle là et qui sera portée par cette PMO, c'est de l'autoconsommation collective dite ouverte, donc à laquelle peut adhérer n'importe quel particulier. Celle à laquelle M. Verbrugge fait allusion, concerne une autoconsommation collective entre la commune et elle-même, c'est à dire que l'entité qui est propriétaire des moyens de production et des différents sites de consommation est la même, et donc la loi est la même pour tout le monde. Pour autant, quand le producteur et le consommateur sont la même personne morale, les dispositions techniques sont plus simples et grâce aux travaux et aux procédures mises en place par Enedis, ça peut être fait avec une simple déclaration des différents sites et en quelque sorte, vous constituez votre propre PMO mais il n'y a que vous qui êtes en jeu. À partir du moment où le producteur et le consommateur ne sont pas la même personne, on est obligé de passer par ce tiers.

En l'absence d'autres questions, M. le Président soumet cette délibération au vote.

A l'issue du vote, les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la participation du syndicat à la constitution de cette association Terracolia selon les statuts proposés, approuvent les statuts de cette association et désignent le Président en tant que représentant du syndicat au sein de l'association et de l'autoriser à signer les documents nécessaires.

♦ Décision Modificative n° 5 – exercice 2025

M. le Président aborde ensuite la partie financière de cette assemblée. On commence avec la décision modificative n° 5 présentée par M. Ducos. Ce dernier demande aux membres de simplement retenir dans la section investissement, une augmentation de 100 000 € des travaux avec une augmentation des recettes correspondantes. C'est une augmentation des opérations sous mandat dans le domaine de l'éclairage public. Il y a également un ajustement du montant des amortissements essentiellement lié à la prise de compétences éclairage public. On voit que dans les dépenses de la section de fonctionnement, il y a un ajustement à la hausse de 207 000 €. Cet ajustement, on le retrouve bien sûr en recette d'investissement parce que ça participe à l'autofinancement des investissements.

Lorsqu'on regarde la « conséquence algébrique » de tous ces mouvements, il y a une diminution en fait du besoin de virement. Au terme de cette présentation, M. le Président propose aux membres d'adopter cette décision modificative n° 5.

A l'issue du vote, les membres du Comité syndical adoptent à l'unanimité la décision modificative n° 5.

M. le Sous-Préfet De Carli devant quitter l'assemblée, M. le Président l'invite à s'exprimer.

M. De Carli relève toute l'action du SDE qu'il remercie pour ses actions, notamment en transition énergétique et écologique. Comme l'évoquait M. le Préfet précédemment, Il y a encore du travail, on a encore des projets à développer sur le territoire et on aura besoin de toutes les forces disponibles. Il s'excuse de ne pouvoir assister à la fin de ces échanges mais il remercie le SDE pour son invitation.

M. le Président le remercie également pour sa présence.

♦ Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Le sujet suivant concerne le Débat d'Orientations Budgétaires, il est présenté par M. Ducos

On peut avoir une considération générale, c'est que dans les orientations qui sont présentées, on maintient le cap sur les investissements d'une part puisqu'on prévoit un programme d'investissement sur le réseau électrique et sur l'éclairage public de l'ordre de 11 à 12 millions. C'est ce qu'on avait les années précédentes. Et puis on maintient le cap aussi dans notre contribution à la transition énergétique. Il fait référence à la mobilisation du fonds chaleur, à l'aide apportée à la mise en place d'installations photovoltaïques, à la récente démarche relative au plan des bâtiments communaux et à tout ce qui concerne l'éclairage public et les économies qui sont visées par les communes. On maintient aussi le cap si on passe sur la section de fonctionnement, sur la partie recettes on a une enveloppe de recettes prévue de l'ordre de 9,9 millions, c'est un peu plus que les deux années précédentes puisqu'on était à 9,5 millions environ. Dans le détail, on a bien sûr les trois postes traditionnels qui représentent plus de 70 % des recettes, à savoir la taxe sur l'électricité qui ne s'appelle plus exactement comme ça, c'est une partie de l'assise sur l'électricité qui a une tendance plutôt à augmenter légèrement pour ce qui nous concerne, c'est essentiellement lié à l'augmentation de la population sur le Tarn-et-Garonne. Il y a plus de gens pour consommer, c'est donc proportionnel au nombre de kilowattheures consommés. Et on a les redevances de concession ainsi que les honoraires qui sont des produits de services de SDE, qui eux ont plutôt tendance à fléchir légèrement mais là aussi, ça suit un peu la courbe de nos investissements sur le réseau qui ont un peu baissé ces dernières années.

Tout cela donne une prévision d'enveloppe budgétaire de 7,2 M €, c'est la même que l'an dernier. En revanche, l'enveloppe qui n'est pas tout à fait la même, ce sont les autres produits estimés puisqu'on a un niveau historiquement élevé en termes d'enveloppe budgétaire, on est à 2,6 M €. On a des postes traditionnels, la vente des certificats d'économie d'énergie, la redevance d'occupation du domaine public, les recettes des bornes de recharge. Ces seuls 3 postes font rentrer quand même autour d'un demi-million d'euros en recettes. On a aussi le financement, alors, il est plutôt conjoncturel parce que c'est sur 3 ans, lié à la mobilisation de fonds chaleur. Pour 2026, on prévoit un peu plus d'1 M €, bien sûr. On va retrouver ce million d'euros dans les dépenses au titre des subventions accordées aux communes. Mais on a la montée en puissance de 2 autres points. D'abord, le transfert de compétences éclairage public qui conduit à ce que la participation des communes s'accroît par rapport aux opérations dont nous sommes maîtres d'ouvrage au travers du fonds de concours. Et deuxièmement, il y a un certain nombre de marchés qui montent aussi en puissance : le photovoltaïque, les plans de bâtiments communaux, on parle de 2026, pour lesquels il y a une participation des communes. Donc tout ça fait qu'on a une somme assez importante de prévisions de recettes. Si on regarde la partie dépenses, elle se situe à 7,6 M, c'est aussi en légère augmentation par rapport aux 2 années précédentes. En revanche, si on se limite aux dépenses réellement décaissées en terme de trésorerie, il y en a moins parce que l'augmentation des dépenses est avant tout liée à l'augmentation de post-amortissement. C'est la conséquence de la montée en puissance de la prise de compétences EP, quand le SDE a la compétence, les installations sont amorties dans les comptes du SDE. Sur les autres postes, dans le poste de charges à caractère général on a tout ce qui concerne les achats et tout ce qui sert à faire vivre le SDE, hors frais de personnel et hors investissement, le plus gros poste concerne les achats d'électricité pour les besoins propres du SDE, mais aussi pour les besoins d'alimentation de nos bornes de recharge.

On a les marchés de sous-traitance traditionnels comme celui de supervision des bornes de rechange et aussi les marchés de sous-traitance qui montent en puissance au titre de la prise de compétences EP au travers des diagnostics qu'on fait sur les réseaux d'éclairage public et au travers de la maintenance pour toutes les communes qui ont pris l'option 2. Et puis on a aussi des tous les marchés liés à la transition énergétique évoqués précédemment. Concernant les charges de personnel, on a un chiffre 2 397 000 €. Il y a un an, on avait évoqué le fait que, à périmètre économique constant et à périmètre de compétences constant, on allait arriver petit à petit à un point d'atterrissage en douceur des charges de personnel autour de 2,1 M € - 2,2 M €. En fait, la somme qui est là est donc un peu supérieure, mais dans la réalité, on a atterri vraisemblablement à un point inférieur, sachant qu'entre-temps, les conditions économiques ont aussi un peu évolué dans le sens d'une augmentation des charges au travers des cotisations et puis on a légèrement changé de périmètre, on vient de faire connaissance de la personne qui matérialise ce changement de périmètre avec la prise en compétence du PCRS. En ce qui concerne les subventions, on est essentiellement, pour ne pas dire de manière quasi exclusive, sur le reversement aux communes des fonds qui sont mobilisés au travers du fonds chaleur, donc c'est au titre du contrat territorial chaleur renouvelable. Toutes les communes qui ont des projets de biomasse, essentiellement pour le moment de biomasse, peut-être plus tard de géothermie voire de méthanisation sur leur territoire, le savent. Les autres charges, c'est toujours la même chose, ça n'a pas changé depuis plusieurs années, c'est en fait pour la quasi-totalité le reversement de la taxe sur l'électricité aux communes de Montech et Nègrepelisse. Et puis les amortissements, ils augmentent essentiellement du fait de l'éclairage public. Donc, en résumé, hors reste à réaliser, puisque on est là sur les orientations budgétaires, il n'y a pas les restes à réaliser, on en disposera lors de la prochaine réunion. On s'attend à dégager, comme les années précédentes, un autofinancement de l'ordre de 4 à 5 M €. Et là aussi, on ne change pas de cap, c'est à dire qu'on va affecter cet autofinancement au bouclage du financement de nos investissements. M. Ducos propose de passer le focus sur les effectifs car les membres disposent de la page 4 de la note de synthèse entièrement consacré aux effectifs. Concernant la partie investissement, la partie travaux tout d'abord, de manière très succincte, les dépenses de travaux ainsi que les participations financières extérieures sont en légère baisse, de l'ordre de 2 à 3%. Dans le programme des travaux, il convient de noter que l'on a toujours des investissements importants en sécurisation et en renforcement, ils sont très légèrement à la baisse dans la continuité des années précédentes mais cette baisse n'est rien d'autre que le reflet, comme l'a mentionné M. le Préfet tout à l'heure, d'abord d'un réseau qui s'améliore et qui chaque année est de plus en plus performant, un réseau électrique basse tension, et deuxièmement, quand on parle de sécurisation, on a de moins en moins de kilomètres de fils nus. Il précise que lors de sa première présentation du budget pendant le COVID, on était à un peu plus de 300 kilomètres de fils nus, en fin d'année nous ne devrions être qu'à une centaine de kilomètres. Ça veut dire que d'ici 4 à 5 ans, il n'y aura plus de fils nus sur le Tarn-et-Garonne, donc le budget sécurisation va forcément baisser. Le budget des simulations, qui fait aussi partie des programmes FACE comme sécurisation et renforcement, est relativement constant. Le budget des extensions est également constant, mais à un niveau assez élevé par rapport à l'histoire du SDE. On est dans un département où il y a de plus en plus de constructions, où il y a de plus en plus de lotissements parce que la population augmente, c'est donc tout simplement le reflet de cette situation, cela correspond à une réalité du terrain. Et si on remonte sur l'autre principal poste qu'est l'éclairage public sur maîtrise d'ouvrage SDE, il est élevé par rapport à l'histoire du SDE puisqu'il y a peu de temps que l'on prend la compétence éclairage public en terme de maîtrise d'ouvrage, il est de l'ordre de 2 M €, un peu comme dans les enveloppes budgétaires des orientations budgétaires de l'an dernier. Si on prend les participations financières extérieures aux travaux, elles sont en très légère baisse. Alors, on a des postes constants : le département, Enedis pour la dissimulation et l'extension, on a une légère érosion du FACE, mais là c'est relativement historique par rapport à la pente légèrement descendante de nos investissements sur la durée. L'an dernier, c'était 43 % de nos financements externes, ce n'est plus que 41 % cette année. En revanche, la part des communes augmente bien sûr, parce que pour tous les travaux d'éclairage public qui sont faits par le SDE, il y a une participation des communes. Le financement n'a pas changé avec le transfert de compétences, on est toujours à 60 % et 40 %, mais là ce sont des mouvements financiers qui vont des communes vers le SDE, alors qu'avant c'était l'inverse. On a un besoin de financement de travaux de 3,7 M €. Or, on n'a pas que ces investissements sur travaux à faire, on a également les subventions à verser aux communes notamment pour celles qui n'ont pas transféré la compétence EP, on a également le reversement d'une grande partie de la vente des certificats d'économie d'énergie et puis on a un programme d'équipement spécifique au SDE, que ce soit des logiciels ou autres matériels. Si on rajoute un certain nombre d'opérations d'ordre, notamment les amortissements, on arrive finalement à un besoin de financement global prévisionnel qui est un peu supérieur à 4 M €.

On devrait dégager un autofinancement entre 4 et 5 M €, ça veut donc dire que cet autofinancement va servir, comme les années précédentes, à participer au financement de nos investissements. Pour finir et reboucler avec la motion, parce qu'on utilise tout cet autofinancement pour financer des investissements, M. Ducos précise que l'on n'a pas recours à l'endettement.

En l'absence de questions, M. le Président propose aux membres de prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires.

A l'issue du vote, les membres du Comité syndical prennent acte à l'unanimité des orientations budgétaires de l'exercice 2025.

♦ **Gestion budgétaire dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2026**

Le sujet suivant concerne la gestion budgétaire. M. le Président indique que dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2026, il est classique d'autoriser l'exécutif, les maires dans les communes ou le président au syndicat en tant qu'ordonnateur, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget d'exercice 2025 affectés selon la proposition sur le tableau. M. le Président propose aux membres de l'autoriser en tant qu'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement telles qu'énoncées dans les tableaux précédents.

A l'issue du vote, les membres du Comité syndical autorisent à l'unanimité le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon l'affectation proposée.

♦ **PCRS : durée d'amortissement**

M. le Président invite Mme la Directrice à présenter le dernier sujet de l'ordre du jour qui concerne la durée d'amortissement du PCRS.

Mme la Directrice rappelle que le PCRS est le Plan de Corps de Rue Simplifié, c'est ce fonds de plan que nous sommes en train de cartographier à partir du survol du département par une compagnie d'aviation. L'IGN nous accompagne là-dessus et coordonne le survol du département, sachant qu'à ce jour, la moitié du département a déjà été photographiée. Compte tenu des conditions météo qui importent beaucoup, nous revolerons en mars-avril où nous terminerons la 2ème partie du département, nous pourrions alors livrer rapidement ce PCRS au plus tard le 31/12/2026 comme nos engagements le prévoient. Nous avons en effet une convention avec l'IGN, c'est une coopération public-public, mais aussi avec Enedis. C'est une licence d'utilisation des données. L'objet de cette délibération est de discuter effectivement de la durée d'amortissement, car il s'agit d'inscrire dans l'inventaire du SDE le PCRS comme une immobilisation obligatoirement amortissable. Mme la Directrice rappelle que le budget du PCRS va dépasser le million d'euros. Cela dit, immédiatement sur l'acquisition et sur la phase une, nous serons sur un budget de 650 465,70 € hors taxes, avec des dépenses du personnel à hauteur de 166 000 € inclus dans ce budget et surtout des dépenses de prestations externes à hauteur de 484 440 € qui seront répartis entre la prestation IGN et surtout le coût des compagnies d'aviation et d'ingénieurs qui travaillent pour retraiter les données. Les ressources en face de ces dépenses sont effectivement équilibrées à hauteur de 650 465,70 € hors taxes. Concernant le total des financements publics, nous espérons de l'aide du FEDER à hauteur de 390 279,42 €, le FEDER financerait donc 60% du PCRS. Nous remercions Enedis pour son aide subséquente puisqu'Enedis financera à titre privé un montant de 120 738,95 € hors taxe, soit à peu près 19% du coût total du PCRS, sachant que la part restant à la charge du syndicat s'élèvera à peu près à 140 000€, soit 21% du coût de l'acquisition de ce PCRS. Au regard des sommes, il est donc proposé d'amortir cette immobilisation sur une durée de 7 ans.

M. le Président propose donc aux membres d'inscrire les investissements du PCRS au compte 202 : frais d'étude, évaluation, modification et de révision des documents, et de fixer la durée d'amortissement à 7 ans.

A l'issue du vote, les membres du Comité syndical autorisent à l'unanimité d'inscrire les investissements du PCRS au compte 202 et de fixer à 7 ans la durée d'amortissement.

III - ACTIVITES

♦ Communes ayant transféré la compétence EP

Avant d'aborder le dernier sujet de cette assemblée qui concerne une information sur les communes ayant transféré la compétence EP, M. le Président souhaite revenir sur la motion présentée en début de séance. Il a été évoqué la possibilité que toutes les communes du département délibèrent sur ce thème de la motion aussi, pour les communes qui le souhaitent, il propose l'envoi d'un modèle de délibération à toutes les communes du département afin que cette motion présente une certaine homogénéité.

Il rappelle que ce n'est pas une obligation, et il demande aux communes qui le souhaitent d'adresser leur délibération au SDE, une fois celle-ci votée.

M. le Président donne ensuite la parole à Mme la Directrice pour le sujet des communes ayant transféré la compétence EP. Mme la Directrice indique que c'est un sujet récurrent, à chaque assemblée on fait un point rapide sur le nombre de communes qui ont transféré la compétence éclairage public, que ce soit sur l'option un : investissement ou sur l'option 2 : option complète, investissement plus maintenance. Au total, nous avons 91 communes qui ont transféré la compétence sur les 195. 27 communes ont transféré la compétence option un, c'est le même chiffre que sur la précédente AG, parce que là, on est en train d'effectivement de stabiliser la répartition de ce transfert de compétences. Et 64 communes ont transféré à ce jour en totalité en option 2, donc toujours un total de 91 en synthèse.

En cette fin de réunion, et avant de se retrouver pour le déjeuner, M. le Président propose de donner la parole à M. Beq, Vice-Président du Conseil Départemental et à M. Deville, Conseiller Régional. M. le Maire de Larrazet propose de s'exprimer au moment du déjeuner

Monsieur le Vice-président du Conseil départemental s'adresse à l'assemblée, au nom du Président M. Weill, il salue la conviction du SDE et son énergie pour toujours développer de nouvelles politiques et notamment de nouvelles politiques en matière de transition énergétique. En 5 ans beaucoup de choses ont été développées. En 2025, une étude a été lancée sur de potentiels réseaux de chaleur sur le département. Il profite de son allocution pour dire que le Conseil départemental, le syndicat départemental des déchets et le syndicat d'énergie travaillent au développement de la filière biomasse. Sur l'Est du département, il existe une plate-forme bois à Nègrepelisse, donc ce ne sont pas des coupes rases de très belles forêts qui sont amenées pour désertifier nos forêts, cette plate-forme fonctionne avec des bois tout venant des abattages de route, par exemple les bois d'éclaircies, pour ceux qui sont sylviculteurs quand ils font des bois d'éclaircies, ça peut partir également dans cette déchèterie. Ces bois sont transformés en plaquettes et vont alimenter des chaufferies. Il précise que le granulé coûte 30% plus cher que la plaquette, mais il n'a que 20% de pouvoir calorifique en plus. Le plus économique est donc vraiment la plaquette bois. Avec l'étude menée par le SDE pour ce potentiel réseaux de chaleur bois, l'idée serait de créer une deuxième plate-forme bois sur l'ouest du département, dans la mesure où lorsque l'étude sur chaque commune aura été faite et si besoin, cela permettrait d'alimenter des chaufferies bois, communales ou autre. Cela permettrait en tout cas, comme l'a indiqué précédemment M. le Préfet, c'est que 6% de la production énergétique, il y a des marges de manœuvre, il y a beaucoup de bois d'éclaircies qu'il faut transformer et en faire de la plaquette pour chauffer, c'est vraiment une très bonne utilisation d'autant plus que le bois est la seule matière première renouvelable à l'infini pour peu qu'on sache la gérer. Les Canadiens, les Suédois, les Finlandais ont de gigantesques scieries avec des concessions de 100 ans, chaque année, ils coupent 1/100ème, coupe rase et ils replantent et au bout de 100 ans, la coupe revient à la scierie. Le bois est donc vraiment une matière première extraordinaire parce qu'elle est la seule renouvelable. M. Beq félicite le vote à l'unanimité pour Terracolia : personne morale organisatrice pour l'autoconsommation collective. Il s'agit là d'un bon projet notamment pour les collectivités car si les particuliers bénéficient du bouclier tarifaire pour le prix de l'électricité, les communes n'en bénéficient pas. Cette notion d'autoconsommation collective permet d'avoir des factures un petit peu moins élevées. Concernant le débat du transfert du SDE au Conseil départemental, il considère que l'État devrait avoir d'autres sujets de préoccupations plus importants en ce moment. Comme l'a indiqué précédemment M. Deprince, il répète que le Conseil départemental n'est pas dans le rouge et continue à verser des subventions au SDE.

Dans le débat d'orientation budgétaire proposé, c'est 12 M € de travaux avec 4 M € d'autofinancement, des subventions, sans nécessité de faire d'emprunt. M. Beq conclut son discours en soulignant le fait que l'on aimerait tous pouvoir gérer nos collectivités sans avoir besoin d'emprunter pour la réalisation de nos travaux.

M. le Président remercie M. Beq pour son intervention et invite M. Deville à s'exprimer.

M. Deville salue l'ensemble des membres de l'assemblée. Il se dit consterné du pays dans lequel on vit et dubitatif quant à la capacité de la France à casser ce qu'elle construit. On fait tous de la politique, à des niveaux différents. Il dit comprendre le bon fonctionnement du syndicat d'énergie, la structuration financière est bonne et lorsqu'il regarde ce compte d'affectation spéciale qui a effectivement réglé beaucoup de problèmes, il se dit que ça marche. Depuis un siècle, le syndicat organise la gestion des réseaux de distribution, il s'occupe maintenant des projets de transition énergétique, de la modernisation des réseaux, il assure une bonne couverture du territoire et il assure même un rôle de médiation avec les collectivités locales. Le syndicat travaille sur la réduction des consommations d'énergie et la promotion de l'autoconsommation, sur la digitalisation des réseaux, il travaille en plus sur les problématiques extrêmement importantes de situation de précarité énergétique.

Notre société est basée sur 3 mots : la liberté, l'égalité, la fraternité. La liberté, c'est le droit, l'égalité c'est le fait et la fraternité c'est un devoir et en l'espèce c'est la fraternité des territoires. Tout fonctionne bien sauf qu'il découvre une note d'analyse de l'exécution budgétaire 2023 du CAS FACE publiée par les comptes en avril 2024 qui esquisse plusieurs scénarii d'évolution. Il se demande pourquoi une structure bien gérée, un syndicat équilibré qui répond à toutes ses obligations devrait aller au département. C'est normal, un truc qui marche en France, on ne va pas le garder, ce n'est pas possible, ça fonctionne bien, donc on l'enlève. On va peut-être essayer, parce qu'on a des problèmes d'argent, de regarder ce qui marche, de regarder effectivement cette transparence économique et de dire mais est ce qu'on ne pourrait pas modifier aussi tout ça, c'est à dire transformer ce qui marche en une espèce de machine de guerre qui ne marchera plus. M. Deville tient à féliciter M. le Président et Mme la Directrice pour cette belle structure qui marche et qui est surtout au profit des territoires. Plus que jamais il faut saisir les parlementaires, plus que jamais il faut faire du lobbying, plus que jamais il faut savoir se révolter. Il considère que le vote de cette motion est un bienfait, en cas de doute il suggère de penser à la mémoire. Selon lui, la mémoire n'est pas une feuille d'automne qui souffle dans le vent avant de s'effacer. La mémoire est inscrite dans nos gènes. Cela fait un siècle que nous avons construit la société dans laquelle nous sommes en matière de distribution d'énergie. Que seraient nos territoires ruraux qui exigent des dépenses conséquentes, sans recettes conséquentes, sans cette idée de la solidarité, sans cette idée de la fraternité, sans cette idée du rapport à l'autre ? Et c'est cette société qu'on est en train de mettre à mal. Il dit être un homme libre qui dit les choses. Il en a assez d'observer que partout on fait tout exploser. Il parle de comportements de violence, de violence des textes. Quelle idée de transférer au département qui ne demande rien, une compétence qui fonctionne très bien. M. Deville conclut son discours en invitant à se lever contre un technocrate, un énarque qui refait le monde.

M. le Président remercie M. le Conseiller Départemental pour son discours passionné Il souligne que l'on n'accuse pas le Préfet qui lui aussi subit les choses. Il assure que l'on se tiendra debout pour continuer à faire notre travail correctement.

Il remercie l'ensemble des membres de l'assemblée pour leur participation et les invite à rejoindre la commune de Larrazet où M. le Maire nous reçoit pour le déjeuner.

Le Président,

Jacques GAYRAL





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mardi 17 février 2026

RAPPORT D'ACTIVITE DU BUREAU SYNDICAL

Conformément aux dispositions de l'article 3-3 des statuts et à la délibération adoptée par le Comité Syndical le 29 juillet 2020, un compte rendu de l'activité du Bureau syndical et des attributions exercées par délégations est présenté à l'assemblée générale. Le Président a réuni les membres du Bureau syndical pour se prononcer sur des délibérations relevant de ses compétences déléguées.

➤ Réunion du 08 décembre 2025

• Dossiers de demandes de subvention fonds chaleur :

Le SDE 82 a été lauréat de l'appel à projets Contrat Territorial Chaleur Renouvelable de l'ADEME pour accompagner et soutenir le développement des projets de production chaleur renouvelable (biomasse, géothermie, solaire thermique) publics et privés, en Tarn-et-Garonne. Le SDE 82 assure la gestion déléguée du Fonds Chaleur de l'ADEME pour la période 2024-2026, d'un montant de 2 982 360 euros.

Ce contrat est formalisé par la signature :

- D'une convention de financement permettant au SDE 82 de bénéficier d'une aide financière de l'ADEME pour assurer une mission d'animation,
- D'une convention de mandat, pour la gestion déléguée des aides du Fonds Chaleur permettant au SDE 82 d'assurer l'instruction des demandes d'aides, l'établissement des contrats d'attribution, la liquidation des sommes concernées et le paiement des dépenses, conformément aux critères d'aides définis par l'ADEME.

L'instruction technique et économique des projets faisant l'objet d'une demande d'aide au titre du Fonds Chaleur se déroulera au sein de la commission d'attribution des aides du 4 décembre 2025, composée du SDE 82 et de l'ADEME. 5 dossiers études et 6 dossiers travaux seront présentés, correspondants à :

- 745 649,41 € de dépenses éligibles,
- 281 711,50 € d'aides Fonds Chaleur SDE 82.

Les dossiers présentés étaient les suivants :

Biomasse	Maître d'ouvrage	Opération	Dépenses éligibles (€ HT)	Aide Fonds Chaleur SDE 82 (€)
Etude	Commune de Caylus	AMO pour le renouvellement de la chaufferie biomasse du réseau de chaleur	29 750,00 €	20 825,00 €
Etude	Commune de Saint-Antonin-Noble-Val	AMO pour la création d'un réseau de chaleur biomasse	18 200,00 €	12 740,00 €
Etude	Commune de Vaïssac	Étude de faisabilité pour la création d'une chaufferie collective biomasse	4 200,00 €	2 940,00 €
Travaux	Altéal	Création d'une chaufferie collective biomasse pour le projet de construction de 32 logements collectifs à Bressols	131 412,76 €	60 900,00 €
Travaux	E.I. Yan FREIMANN	Création d'une chaufferie biomasse pour le projet de chambre d'hôte au sein de l'ancien prieuré Coste Jean (Saint-Antonin-Noble-Val)	102 004,00 €	13 440,00 €
Travaux	Commune de Caylus	Renouvellement de la chaufferie biomasse du réseau de chaleur	316 577,65 €	107 352,00 €
Travaux	Commune de Valeilles	Création d'une chaufferie biomasse pour alimenter le groupe scolaire, la mairie, ainsi que deux logements	69 875,00 €	22 260,00 €
Travaux	AUTREMENT BALI	Création d'une chaufferie biomasse pour le projet de chambres d'hôtes	27 976,00 €	18 060,00 €
<i>Sous-total biomasse</i>			699 995,41 €	258 517,00 €

AR Prefecture082-258200575-20260217-DCS20260217_03-DE
Reçu le 18/02/2026

Géothermie	Maître d'ouvrage	Description de l'opération	Dépenses éligibles (€ HT)	Aide Fonds Chaleur SDE 82 (€)
Etude	Conseil départemental	Etude de faisabilité géothermique pour la construction d'un gymnase sur la commune de Verdun-sur-Garonne	5 275,00 €	3 692,50 €
Etude	Commune de Verdun-sur-Garonne	Etude de faisabilité géothermique pour les bâtiments Mairie et Maison Baggi	7 700,00 €	5 390,00 €
<i>Sous-total géothermie</i>			<i>12 975,00 €</i>	<i>9 082,50 €</i>

Solaire thermique	Maître d'ouvrage	Description de l'opération	Dépenses éligibles (€ HT)	Aide Fonds Chaleur SDE 82 (€)
Travaux	Centre hospitalier Le Jardin d'Émilie	Création d'une installation solaire thermique pour la production d'ECS de l'EHPAD de Montpezat-de-Quercy	32 679,00 €	14 112,00 €
<i>Sous-total solaire thermique</i>			<i>32 679,00 €</i>	<i>14 112,00 €</i>

Le Président a proposé aux membres du Bureau Syndical de valider le financement des opérations présentées et approuvées par la commission d'attribution des aides du 4 décembre 2025, et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT(Montants supérieurs à 1000 €)

MOUVEMENT	DATE	TIERS	MONTANT
4876 – AG 12/02/26 – CAP SON TECH	19/01/26	CAP SON	1 665,60
4877 – Election 24/04/26 – CAP SON TECH	19/01/26	CAP SON	1 665,60
4886 – Site internet contrat maintenance renouvellement	19/01/26	COM6 INTERACTIVE	2 160,00
4792 – Renouvellement de l'abonnement à l'application DEEPM Ready (hébergement, maintenance, etc ...)	12/12/25	DEEPM	14 400,00
4740 – Outil web SaaS de simulation technico-économique de projets potentiels de réseaux de chaleur	05/12/25	ENERGIES DEMAIN	37 320,00
4885 - Renouvellement contrat assistance téléphonique et télémaintenance IntercoCloud/IndySystem pour 4 ans	19/01/26	INDY SYSTEM	2 898,43
4883 - Renouvellement des licences IZUBA selon devis L26-026-08442	19/01/26	IZUBA ENERGIES	1 791,75
4879 – Election 24/04/26 – QUIZZ BOX	19/01/26	QUIZZ BOX SOLUTIONS	2 856,00

AR Préfecture

Approbation du PV du Comité Syndical du 16-12-25

Identifiant unique de l'acte :	082-258200575-20260217-DCS20260217_03-DE
Numéro d'acte :	DCS20260217_03
Date de décision :	17/02/2026
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	8-4-0-0-0 (Domaines de competences par themes / Amenagement du territoire)
Fichier acte :	DCS20260217_03 Approbation PV CS du 16-12-25.pdf
Collectivité émettrice :	sde-82
Acte transmis par :	Valérie GOURILLON

Date d'envoi de l'acte :	18/02/2026 10:48:49
Date de réception de l'AR :	18/02/2026 10:49:04